



COMITÉ
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
CULTUREL

Migrations et Développement

« Une chance
pour tous »

Juillet 2009



Parti socialiste

Présentation du Comité économique social et culturel

Le CESC est un lieu de réflexion, d'échanges et de propositions, mis en place en juillet 1998 par François Hollande, Premier Secrétaire du PS, avec la volonté de regrouper un certain nombre d'hommes et de femmes de gauche pour enrichir la pensée du PS, l'éclairer sur les problèmes de société, lui permettre ainsi de mieux répondre aux mutations de la société.

■ Les sujets d'actualité ou de portée plus générale sont discutés dans les sections soit par saisine du Premier secrétaire soit par autosaisine du CESC lui-même. De plus, il peut être demandé aux membres du CESC d'émettre un avis critique sur l'ensemble des documents que les instances nationales destinent aux militants (hors motion de congrès). Les études et propositions du CESC sont exclusivement destinées au Premier secrétaire du PS et aux instances nationales qui décident des suites qui leur sont données. Déjà plusieurs textes ont été validés par la direction du PS : l'entreprise, la troisième vie et une proposition de loi sur la création d'entreprise. De nombreux autres thèmes de réflexions sont en cours de discussion. Des réunions internes au PS sont organisées pour présenter ces textes et certains sont remis à la presse. De même, il est prévu d'organiser des colloques sur des sujets qui demandent des débats plus approfondis.

■ Les membres du CESC sont des experts de la société civile, hommes et femmes de terrain animés par une pensée de progrès qui appartiennent ou n'appartiennent pas au PS. Acteurs de la vie économique, sociale et culturelle du pays, ils apportent de par leur vécu et leur expérience des idées novatrices dans une totale liberté d'expression.

■ Le CESC est organisé en sections. Leurs membres se réunissent régulièrement. Ils travaillent, pour certains, en petits groupes de réflexion. Pour certains sujets, des auditions de spécialistes sont organisées par les sections. Si un thème de réflexion recoupe plusieurs sections, un rapporteur est désigné pour faire travailler en commun les membres inscrits, de façon horizontale.

■ Le Bureau du CESC est composé du président, René Teulade, du secrétaire général, Michel Debout, et des animateurs des sections. Il est chargé de valider les textes à remettre au Premier secrétaire et de l'organisation des réunions plénières auxquelles participent tous les membres du CESC. Les membres du bureau sont chargés de l'ordre du jour, de faire le point sur les sujets traités par les sections, de mettre en forme les textes proposés par les sections et de les faire valider par tous les membres avant remise au Premier secrétaire.

édito

Dans ce rapport, proposé par Jacques Gérard et les membres de la section « Europe et mondialisation » le CESC présente une réflexion sur les relations complexes, difficiles mais qui nécessitent cependant une position claire des socialistes et de la gauche sur la question des migrations et celle du développement.

En rappelant que notre vision doit se référer d'abord au droit de l'homme à se déplacer et donc à migrer, le texte attire notre attention sur la richesse que constitue pour notre propre développement l'apport de ceux qui, pour un temps ou pour la vie, s'installent dans notre pays, y travaillent et parfois y fondent leur famille.

Face à la politique de la droite qui ne veut voir dans l'immigration qu'un danger pour notre identité nationale, le CESC suggère au contraire que le PS fasse des migrations et de la bonne intégration des migrants, une véritable grande cause nationale.

Le texte se termine par deux annexes forts utiles, la première sous la forme d'un abécédaire définissant 32 mots ou expressions – de Asile à Xénophobie - en relation avec les phénomènes migratoires ; la seconde annexe elle, présente des textes et réflexions de différents auteurs et multiples publications permettant au lecteur d'avoir un panorama de tout ce qui a pu être pensé ou écrit sur cette question centrale que représentent les migrations des populations étrangères.

**René Teulade
Michel Debout**

Présentation du Comité économique, social et culturel	2
ÉDITO	3
SOMMAIRE	4
1. ÉTAT DES LIEUX	6
11. Les migrations, un droit de l'Homme !	6
111. Typologie et problématique des migrations	6
112. Une histoire déjà ancienne !	7
113. Migrer ? Un droit ?	8
114. Le développement ? Un droit ?	8
12. Les migrations, une chance pour le migrant et son pays d'origine	9
121. L'épanouissement du migrant contribue à son développement personnel	9
122. Les flux financiers engendrés par le migrant contribuent au développement	9
123. Les investissements du migrant contribuent au développement du pays d'origine	10
13. Les migrations, une contribution au développement des pays d'accueil	10
131. La traite des Noirs, un des fondements du développement des États-Unis et des pays du commerce triangulaire ! Une dette !	10
132. Les « tirailleurs » dans la libération du joug nazi	11
133. Les immigrés dans la reconstruction de la France	12
134. Les immigrés dans le redressement démographique français	13
14. Les migrations, un rendez-vous du « donner » et du « recevoir » !	13
2. POSITIONS DE LA GAUCHE ET DE LA DROITE	14
21. Les difficultés rencontrées en France s'exacerbent depuis les années 1990	14
22. Qu'en pense la Droite ? Qu'en pense la Gauche ?	16
3. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS	17
31. Les Européens et l'immigration	17
311. Que pensent les Européens des migrants ?	17
312. « Le Ciel est mon Père, la Terre est ma Mère, le Monde est ma Patrie et tous les Hommes sont mes parents »	18
32. Mesures pour ceux qui sont déjà Français ou souhaitent se fixer en France	19
321. Rétablir la mixité et la diversité sociales	19
322. Rétablir la République dans les banlieues	22
323. Mieux connaître la population française aux ascendances plus lointaines	24
324. Annuler, modifier, renouveler nos dispositions législatives et réglementaires	24
33. Mesures pour ceux qui ne souhaitent pas s'établir définitivement	25
331. Lever les obstacles au retour et aux va-et-vient	25
332. Abonder les fonds déposés sur les comptes épargne-codéveloppement	25
333. Accompagner les projets professionnels des migrants dans leur pays d'origine	25
34. Mesures pour ceux dont le premier désir n'est pas celui de migrer, mais de vivre en paix, « chez eux »	26
341. Réviser profondément notre politique africaine	26
342. romouvoir des échanges mondiaux asymétriques en vue de favoriser le développement partout et pour tous	27
343. Au niveau européen et mondial, promouvoir la signature des textes internationaux relatifs aux migrants et s'opposer aux tentatives post-11-septembre d'en restreindre la portée	27
344. À ce même niveau, reconnaître les traitements inhumains passés et prendre la tête d'une campagne mondiale pour leur compensation	28

4 - PLAN D'ACTION POUR UNE GRANDE CAUSE NATIONALE	29
41 - Mesures relevant de la sensibilisation, de l'information, du combat idéologique	29
42 - Mesures liées à des politiques générales préconisées par la Gauche et ayant un impact fort sur l'accueil et l'intégration des migrants	30
Concernant le logement et l'urbanisme	30
Concernant l'emploi et le travail	30
Concernant l'éducation	30
Concernant la sécurité	30
Concernant la justice	31
43 - Mesures spécifiques touchant à l'accueil et à l'intégration des migrants	31
En matière de diversité	31
En matière de citoyenneté et d'intégration	31
En matière de migrations temporaires	32
44 - Mesures touchant aux questions internationales et à la géopolitique	32
45 - Mesures relevant des nécessaires utopies réalistes à promouvoir dans le champ du socialisme	32
EN GUISE DE CONCLUSION	33
Annexe 1 - Des mots pour décrire des maux	35
Asile	35
Bandes	35
Banlieue	35
Centres (CRA) et Locaux de rétention administrative (LRA)	36
Chômage dans les banlieues	36
Clandestin	36
Communautarisme – Communauté	36
Délits de faciès	37
Désespérance sociale	37
Diaspora	37
Discrimination, traque	38
École - Formation	38
Économie des banlieues	38
Éloignement ou reconduite aux frontières	39
Emploi	39
Expulsions d'étrangers	39
Immigration « choisie »	39
Insécurité	41
Intégration ou communautarisme	42
Jeunes des banlieues	43
Justice en banlieue	43
Logement en banlieue	44
Mémoire	45
Ministère de la Ville	46
Nationalisme	46
Passeurs	47
Peines-plancher	47
Racisme... ordinaire	48
Raflé	49
Sécurité	49
Xénophobie	49
Annexe 2 – Florilège	50

INTRODUCTION

Du latin migratio ou « passage d'un lieu à un autre », les migrations humaines sont aussi anciennes que les humains. Au moment où nos banlieues s'enflamment - banlieues qui regroupent tant en Île-de-France qu'en province une très grande proportion de migrants et de leurs descendants -, au moment où l'accueil de nouveaux immigrants semble devenir pour la France comme pour l'Europe une des questions politiques les plus importantes pour les années à venir, il nous a semblé utile de revisiter les rapports qui existent entre « Migrations » et « Développement », tant du point de vue des migrants eux-mêmes, que de leurs pays d'origine et d'accueil.

Dans un premier chapitre, nous dresserons un état des lieux de ces rapports tel que des hommes de progrès, humanistes et internationalistes peuvent le décrire. Dans un second, nous nous

efforcerons de décrire succinctement les réactions de gauche et de droite sur les difficultés que posent ces migrations à la France depuis les années 1990. Dans un troisième, nous formulons un ensemble de propositions et recommandations qui, selon nous, pourraient constituer les principaux éléments d'un programme de gauche en la matière¹. Enfin, le quatrième et dernier chapitre traduit ces mesures en un « Plan d'action pour une Grande Cause ».

Deux annexes complètent ce rapport : l'une, sous la forme d'un petit abécédaire, illustre par des mots choisis les maux auxquels conduisent la politique française actuellement mise en œuvre en matière de migration ; l'autre, sous la forme d'un florilège, regroupe quelques extraits de textes récemment parus qui expriment le sentiment de nombre d'observateurs ou analystes éclairés.

1. ÉTAT DES LIEUX

Les migrations ? Une chance pour tous, migrants, pays d'origine et pays d'accueil

Si, en dépit des difficultés qu'ils rencontrent de plus en plus souvent pour ce faire, des Femmes et des Hommes choisissent encore de migrer, si, en dépit des craintes réelles ou supposées engendrées par l'insertion de ces migrants dans

leurs sociétés d'accueil, celles-ci continuent pourtant d'accueillir des migrants au point, parfois, de vouloir choisir elles-mêmes leurs propres immigrants, c'est bien la preuve que les migrations peuvent représenter une chance pour tous, migrants, pays d'origine et pays d'accueil.

11. Les migrations, un droit de l'Homme !

111. Typologie et problématique des migrations

À moins d'y être contraint - mais on parlera alors plutôt de bannissement ou d'exil -, l'on migre généralement parce que l'on aspire à une vie meilleure, ailleurs. Et pourquoi pas ? Qui est responsable de sa naissance, du lieu de sa naissance

¹ Les citations précédées ou suivies de « NF », « MA », « NES », « LCPL », « LLOD » et « ACLEFEU » sont respectivement tirées des ouvrages ci-après : « Noir et Français ! » de Géraldine Faes et Stephen Smith - Hachette - 2007 ; « Mitterrand l'Africain ? » de Gaspard-Hubert Lonsi Koko - Éd. de l'Égrégore - 2007, et « Un nouvel élan socialiste », du même auteur, paru chez L'Harmattan en 2005 ; « La campagne présidentielle n'a pas eu lieu » de Jennifer Schwarz - Laffont - 2007 ; « La lueur des orages désirés » de Michel Onfray - Grasset - 2007 ; « Cahiers de doléances » de l'Association Collectif, Liberté, Égalité, Fraternité, Ensemble, créée comme suite aux décès dans des circonstances dramatiques de Bouna et Ziad à Clichy-sous-Bois en novembre 2005, cahiers rédigés après avoir reçu et dépouillé près de 13.000 contributions. Des étoiles (*) dans le texte, signalent des citations dans le Florilège en Annexe 2

ce, du pays où il est né, des dirigeants qui le gouvernement ?

Ces migrations peuvent être provisoires – pour études ou stage par exemple –, ou définitives : sentimentales, économiques ou politiques. Elles peuvent aussi être « choisies » - par les migrants eux-mêmes - ou « forcées » - pour cause de guerre, de violences ou de persécutions.

Chercher un avenir meilleur en migrant n'est pourtant pas évident. Prendre l'initiative de migrer de son propre chef est aujourd'hui souvent très risqué. Pour les migrations dites économiques... il faut déjà liquider toutes ses économies ! Un Chinois, cité par le journal *Le Monde* du 20/10/07 le rappelait ainsi : « Je travaille depuis 10 ans dans des ateliers de confection clandestins. Je gagne environ 1.000 euros pour des semaines de cinq jours et demi de travail, de 9 heures à 19 heures. J'ai mis cinq ans à rembourser mon voyage. »

C'est aussi de plus en plus souvent prendre des risques pour sa propre vie, quand ce n'est pas pour cette même raison que l'on cherche asile ailleurs*. Nous devrions plutôt être admiratifs devant ces migrants qui nous rejoignent, ainsi que nous le rappelle Clément Boutillier² **.

C'est à clarifier ces préjugés, malentendus et non-dits que s'attachent les chapitres qui suivent.

112. Une histoire déjà ancienne !

De nombreuses légendes, qui content l'histoire des peuples, expliquent leur implantation ici ou là par une grande migration venue d'une autre direction cardinale, poussée par un ennemi conquérant ou envahissant. Le phénomène des migrations actuelles n'est pas nouveau et nos pays d'Europe ont dans le passé fourni de nombreux contingents de migrants soit à la suite de guerres de religion, de révolutions industrielles, de conquêtes territoriales colonisations de peuplement !

Mais qu'en connaît-on ? Une note récente de l'INSEE dénonce des « confusions persistantes »

à ce sujet*. Pour notre pays, sauf à remonter très loin dans le temps - auquel cas nous serions tous des descendants d'immigrés -, nos immigrations ont été principalement : belge, de 1850 à 1920 (avec 33 % des étrangers en 1851 et première source d'immigration jusqu'en 1901), espagnole (avec 500.000 réfugiés politiques en 1939 puis des migrations économiques) et italienne (majeure jusqu'aux années 1960 avec des pics élevés au cours des années 1940 et 1960), polonaise et économique de 1921 à 1961, pour travailler dans nos mines et industries (avec des pics en 1941 et 1956), maghrébine à compter de 1950, avec un pic dans les années 1960, puis portugaise (également à compter des années 1950, avec un pic en 1975) et asiatique (à compter des années 1950 puis 1980).

En 1999, les principales populations immigrées en France comptaient, en milliers, des Maghrébins : 1.135, des Portugais : 555, des Africains subsahariens : 284, des Asiatiques : 205, des Italiens : 201, des Espagnols : 160, des Belges : 67 et des Polonais : 34.

La plupart des migrations européennes vers la France se justifient, aujourd'hui comme hier, par des raisons économiques ou politiques : chômage massif, dictatures, guerres - y compris de religion -, troubles intérieurs... S'y ajoutent enfin, des migrations dites « de transit » qui concernent principalement des citoyens de l'ancien Empire britannique, aujourd'hui en France dans le but de rejoindre l'ancienne métropole, ainsi que des migrations plus originales, de France vers d'autres pays ou d'autres pays vers la France, celle de retraités cherchant un lieu de vie qu'ils estiment plus agréable pour eux compte tenu de leurs revenus.

Le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural dans le tiers monde (GRDR) justifie les migrations africaines par la volonté d'aider les familles restées au pays, soit par tradition (les Soninkés étaient tout d'abord des

² Dans « Immigration et développement : des relations diffuses, distendues et encombrées de préjugés - Pourquoi l'Europe n'a pas les moyens de pleinement gérer ces problématiques et devrait les avoir » - 2 novembre 2007.

migrants saisonniers allant récolter l'arachide au Sénégal, puis, ils ont pris le « De Gaulle »³ pour Marseille... après quoi ils ont été appelés les « Va-en-France », chaque génération de chaque famille devant fournir son migrant), soit à la suite de conditions climatiques détestables combinées à la chute des cours de l'arachide et/ou du coton. Quant aux autres migrations africaines, elles n'ont d'autres raisons que celles que nos voisins européens qui ont gagné la France dans le passé ont connues.

Les deux phénomènes les plus marquants en matière de migration, principalement depuis les années 1960, concernent l'accroissement des niveaux de qualification – principalement en raison de la concurrence que se livrent les pays de l'OCDE et du Moyen-Orient pour attirer les plus « compétents » -, mais aussi le fait que ces migrations visent aujourd'hui des citoyens de langues et de religions beaucoup plus éloignées que celles antérieures. Ceci ne simplifie pas la mise en œuvre de politiques d'assimilation, d'intégration ou encore de multiculturalisme.

Ajoutons encore que la disponibilité à migrer est aujourd'hui partagée dans le monde entier et renforcée par la mondialisation. Ce n'est pas le phénomène migratoire qui est la cause des nouvelles insécurité économiques ou d'une menace aux identités culturelles. Il n'est qu'une conséquence de la mondialisation. Selon les Nations-Unies, en 2005, il y a eu quasiment autant de migrations d'un État du Sud vers un autre État du Sud – 61 millions - que vers un pays du Nord – 62 millions, à peine plus que d'un pays du Nord vers un autre pays du Nord – 53 millions. Sans compter que 14 autres millions de citoyens ont migré du Nord... vers le Sud.

113. Migrer ? Un droit ?

La Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée à Paris le 10 décembre 1948 l'affirme comme suit :

« Article 13 - 1. Toute personne a le droit de cir-

culer librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Mais s'agissant d'une simple proclamation d'un « idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations », elle n'a malheureusement aucune force juridique et n'est pas « opposable » devant un tribunal. De plus, si émigrer a l'allure d'un droit international, le droit en matière d'immigration relève toujours exclusivement de la souveraineté des États même si semble poindre une volonté de l'Union européenne de légiférer sur ce point, mais, comme dans beaucoup d'autres situations, sans pour autant envisager une harmonisation par le haut ! Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire, pour Le Courrier de la planète n° 81-82 constatent que, « De façon au moins temporaire, développement et émigration sont complémentaires et il est illusoire d'espérer tarir rapidement les flux actuels en développant les pays d'origine des migrants. »

C'est dire que les passeurs – parfois véritables réseaux criminels internationaux - et les logeurs de migrants ont encore un bel avenir ! Ainsi que, comme ces auteurs l'observent, les budgets dédiés au contrôle de l'immigration : surveillance des frontières, visas et permis de séjour, poursuites, détentions, expulsions, inspection et sanction du travail clandestin, traitement des demandes d'asile, etc. ; car, comme le rappelait en 2005 le président Alpha Oumar Konaré à monsieur Barroso, « murs et prisons n'empêcheront jamais l'immigration illégale en Europe. »

Et, comme le notent avec humour certains observateurs africains, pourquoi certains sont-ils appelés coopérants, experts, touristes ou investisseurs alors que d'autres ne seraient que des immigrés ? La mobilité deviendrait-elle un privilège réservé aux citoyens de l'OCDE ?

114 – Le développement ? Un droit ?

Il nous faut maintenant examiner la notion de

³Surnom que les intéressés donnaient alors à tout bâtiment rejoignant la France !

« développement ». Nous retiendrons la définition du Programme des Nations-Unies pour le développement : « Le développement "humain" est le processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain. » Au titre des droits qui y conduisent, le respect de chacun des articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme représente une étape permettant l'élargissement effectif de cette gamme de choix en prônant :

- l'interdiction : de toute « distinction » entre individus ; celle de l'esclavage, de la servitude ou de la traite ; des traitements inhumains ou dégradants ; de toute arrestation, détention, exil ou immixtion arbitraires ;
- les droits : à la vie, à la liberté, à la sûreté de la personne, à la protection de la loi ; au bénéfice de l'asile ; à une nationalité ; au mariage librement consenti sans aucune restriction ; à la propriété ; à la liberté de pensée, de conscience et de religion – y compris d'en changer ou de n'en avoir aucune ; à la liberté d'opinion et d'expression, de réunion et d'association « pacifiques » ; de participer à la direction des affaires publiques ; à la sécurité sociale ; à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité ; au travail librement choisi ; à l'affiliation syndicale ; aux repos et loisirs ; à un niveau de vie suffisant pour lui assurer santé et bien-être ainsi qu'à sa famille ; à l'éducation gratuite, au moins pour l'élémentaire et le fondamental...

12. Les migrations, une chance pour le migrant et son pays d'origine

121. L'épanouissement du migrant contribue à son développement personnel

Dans le cas de l'asile et des réfugiés politiques, il s'agit tout simplement pour le migrant de survivre... Parfois, d'échapper à une mort certaine et, dans beaucoup de cas, d'éviter tout traitement inhumain et/ou dégradant. Pour tous, migrer est le moyen de quitter un pays où les possibilités de développement hu-

main, tel que défini par le PNUD, sont devenues inexistantes. Migrer est alors la seule solution permettant à un citoyen, avec ou sans sa famille, de retrouver des conditions d'existence dignes et « d'élargir la gamme des choix » lui devenant accessibles.

122. Les flux financiers engendrés par le migrant contribuent au développement

Au développement de sa famille, de sa région, de son pays... Le sait-on suffisamment ? Avec des transferts monétaires annuels vers leur pays d'origine s'élevant à environ 250 milliards de dollars, les migrants ont non seulement permis à la célèbre « Western Union » d'éviter la faillite, mais apportent à leurs familles, villages, régions, des ressources qui sont d'ores et déjà de plus du double de l'Aide publique au développement (APD) ! Pour la diaspora du seul Togo, ce ne sont pas moins de 148 millions de dollars qui auraient été transférés en 2005 par rapport à environ 60 millions d'APD. Pour le Maroc, ces transferts constituent la première ressource du royaume, avant le tourisme, avec un montant d'environ 1,5 milliards d'euros soit 9 % du produit intérieur brut (PIB) du pays.

Ces transferts représentent parfois une part très importante du PIB des États concernés : 22,5 % pour le Lesotho, 7,8 pour le Sénégal, 5,5 pour l'Ouganda, 3,7 pour le Soudan, 3,4 pour le Nigéria, 3,3 pour Maurice, 2,7 pour le Kenya... Pour les migrants, ils représenteraient de 15 à 65 % de leurs revenus !

Pour le professeur Ricardo Faini, de l'université de Rome, ces transferts « sont plus stables que les autres flux de capitaux ; ont un effet contracyclique ; réduisent l'incidence de la pauvreté ; améliorent le rendement du capital, l'épargne et l'investissement ; ont un effet positif sur l'entreprenariat. »

Pour le GRDR, « d'abord partis pour satisfaire les besoins fondamentaux des familles d'appartenance, les migrants sont rapidement devenus des acteurs locaux du développement, au travers de différents projets. Ils ont été les « finan-

ceurs/promoteurs » de la construction de dispensaires, de mosquées, d'écoles, etc. » Même si ce modèle de développement lui semble parfois plus consumériste que productif, il n'en représente pas moins une contribution importante au développement humain de la région provisoirement ou définitivement quittée.

Avec l'autorisation accordée aux étrangers en 1981 – oui, seulement en 1981 avec l'élection de François Mitterrand ! – de s'organiser en associations, une évolution importante est depuis en cours qui rend possible de réelles actions de « codéveloppement », celui-ci étant défini non plus comme « une aide au retour » comme cela a été le cas lors de sa création, mais bien comme une participation des migrants au développement de leurs régions et pays d'origine.

123. Les investissements du migrant contribuent au développement du pays d'origine

Certains États ne s'y trompent d'ailleurs pas qui créent un ministère chargé de leur diaspora ou l'équivalent.* Le journaliste haïtien Vatio Serant va jusqu'à affirmer dans sa Chronique « Nou Tout Konte » du 17/10/07 que « la migration internationale, avec en contrepartie les transferts, a toujours représenté le modèle implicite de croissance d'Haïti pendant le vingtième siècle. »

Pour prendre l'exemple des Marocains, ils sont plus de trois millions à l'étranger dont 80 % en Europe – la moitié en France. Leurs transferts financiers se montent à 8 % du PIB, 40 % des exportations et 80 % du déficit commercial ! 90 % d'entre-eux déclarent effectuer de tels transferts.**

Néanmoins, pour le professeur Ricardo Faini de l'Université de Rome, l'on ne saurait pourtant pas dire avec exactitude « qui, du pays d'accueil, du pays d'origine ou des migrants eux-mêmes sont les gagnants » !

13. Les migrations, une contribution au développement des pays d'accueil

131. La traite des Noirs, un des fondements du développement des États-Unis et des pays du commerce triangulaire ! Une dette !

Selon son « Essai d'histoire globale », relatif aux Traites négrières⁴, publié en 2005, le professeur Olivier Pétré-Grenouilleau évalue à 11 millions⁵ – dont 1,4 par des négriers français -, le nombre de déportés d'Afrique sur une période d'environ 400 ans. Ce trafic a fait la fortune de plusieurs de nos ports et de ceux qui finançaient ce commerce honteux : Bordeaux, Nantes, Le Havre, La Rochelle, Saint-Malo ou Honfleur.

Alors que le premier « Code noir » a été institué en 1685 – celui qui qualifiait les Nègres de « biens meubles » -, ce n'est que le 14 février 1794 que la Convention républicaine a décrété l'abolition de l'esclavage pour certains territoires. Mais, dès le 30 floréal de l'an X (1802), Napoléon Bonaparte abrogeait les décrets d'annulation de 1794. Ce ne sera finalement que le 4 mars 1848 que l'esclavage sera définitivement aboli et, avec lui, le Code noir. Et il a encore fallu attendre le 10 mai 2001 – jour symbolique -, pour que la loi dite « Taubira » qualifie la traite de « crime contre l'humanité ».

En pillant l'Afrique de ses forces vives⁶ au motif qu'il fallait remplacer la main-d'œuvre indienne

⁴ Le mot, apparu au XVI^e siècle, vient bien de... "traire".

⁵ Ceci sans compter les dégâts colatéraux. Si l'on en croit Yoporeka SOMET, philosophe, qui cite Louise Diop-Maes dans « Evolution de la population de l'Afrique noire du néolithique au milieu du XX^e siècle », in Ankh, n°2, Avril 1993, "Sur un peu plus de quatre siècles, le total des pertes humaines pour le continent africain est évalué entre 100 et 300 millions de personnes. C'est cette terrible réalité que masquent, volontairement ou involontairement, les chiffres qui ne donnent que le nombre, bien aléatoire à établir avec précision, des déportés vi-vants. Or, il faudrait rapporter ces chiffres à l'évolution de la population africaine depuis le X^e siècle. Estimée entre 600 et 800 millions d'habitants vers 1500-1550, la population de l'Afrique noire a dramatiquement chuté à 200 millions d'habitants vers 1850-1870, pour n'atteindre que 127 millions en 1930 ! (Diop-Maes, 1993 : 188)."

d'Amérique qui peut-être, elle, avait une âme, ce trafic négrier a évidemment appauvri de nombreux États de ce continent pour très longtemps. Pour cette raison, en septembre 2001 à Durban, lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, de nombreuses associations ont stigmatisé le racisme moderne visant les travailleurs migrants, demandeurs d'asile et déplacés et fustigé ses dérives génétiques « sous prétexte de déceler d'éventuelles "anomalies" et exprimé la volonté que « les pouvoirs publics [s'engagent] sur le chemin difficile de la réparation du crime ».

Rappelons encore que l'esclavage ne fut aboli qu'en 1848 à la suite du long combat mené par Victor Schoelcher mais qu'il a fallu attendre 1946 pour la suppression de « l'Indigénat » sur proposition de Lamine Guèye, ainsi que l'abolition du travail forcé dans les colonies sur proposition de Félix Houphouët-Boigny, autres formes contemporaines de l'esclavage. Un devoir de mémoire s'impose !*

132. Les « tirailleurs » dans la libération du joug nazi

Ils étaient 17.000 tirailleurs « sénégalais »⁷ en 1910, mais, par un prompt renfort, ils furent 30.000 à être incorporés fin 1914. Pendant la Grande Guerre, ce ne sont pas moins de 190.000 soldats d'Afrique subsaharienne⁸ – sur 600.000 mobilisés de l'Empire – qui sont venus renforcer nos troupes. 134.000 d'entre-eux ont été envoyés au front. De 1914 à 1918, s'ils représentaient 2 % des effectifs mobilisés, ils ont connu 2,5 % des pertes totales.

Quant à la guerre suivante, en juin 1940, ils

n'étaient pas moins de 620.000 « coloniaux » à être sous les drapeaux, dont 300.000 provenaient d'Afrique du Nord, 116.000 d'Indochine et 200.000 d'Afrique noire. Ces derniers y ont perdu 38 % de leurs effectifs ! Ils étaient encore quelques milliers dans la résistance FFI en 1944 et, pour le débarquement – hors FFI – sur 550.000 soldats, 92.000 provenaient d'Afrique dont 42.000 d'Afrique de l'Ouest, 23.000 d'Afrique centrale et 27.000 de Madagascar.

Quand l'intégration de leurs descendants en France se fait mal, ils se souviennent des sacrifices de leurs parents ou grands-parents. Tous les Congolais savent aujourd'hui que Brazzaville fut la « capitale de la France Libre », ralliée au général de Gaulle par l'extraordinaire guadeloupéen Félix Eboué, franc-maçon, alors gouverneur du Tchad, seul Noir ayant ensuite participé à la fameuse Conférence de Brazzaville qui se tint début 1944 sans pour autant apporter à nos colonies toutes les contreparties qu'elles auraient pu en attendre. Qui s'en souvient, en France ?

Qui sait encore que la prise de Koufra, le 2 mars 1941, a été obtenue par 300 de ces tirailleurs (sur 400 soldats engagés dans cette opération) ? Sans compter ensuite le Fezzan, Bir-Hakeim ou d'autres campagnes encore.

Qui se soucie de ce qu'en pensent les intéressés eux-mêmes ? *

Inutile de reprendre les événements du 21 novembre 1944 à Thiaroye où 1.280 tirailleurs de retour des combats, réclamant leurs arriérés de solde, après avoir séquestré puis relâché un général français virent dans la nuit du 1er décembre leur camp encerclé puis offert aux mitrailleuses pour cause de rébellion, pour com-

⁶ Sait-on que c'est le père dominicain Bartolomé de Las Casas qui, s'étant ému de l'extermination qu'il constatait des Indiens d'Amérique par leur mise en esclavage, en même temps qu'il menait un combat déterminé – la fameuse "Controverse de Valladolid" de 1550 – auprès de l'Empereur Charles-Quint et du pape Jean III pour leur reconnaître "une âme" et donc la possibilité de les convertir, suggéra de les remplacer par des Noirs ? C'est à partir de cette lutte que fut théorisée la "Théologie de la Libération".

⁷ En réalité, maliens, guinéens, congolais, béninois, etc. et sénégalais bien sûr. Voir l'excellent "Noir et Français" déjà cité.

⁸ Ainsi que, ne l'oublions pas, 15.000 Antillais et Guyanais et 10.000 Réunionnais.

prendre que, lorsque la République ne traite plus tous ses enfants sur le même pied d'égalité, les descendants de ces héros se souviennent de leurs hauts faits d'arme et se révoltent.

Même si, en juillet 2005 à Madagascar, le président de notre République a condamné « le caractère inacceptable des répressions engendrées par le système colonial [...] car rien ni personne ne peut effacer le souvenir de toutes celles et de tous ceux qui perdirent injustement la vie » et si, demain, d'autres présidents venaient enfin à regretter la manière dont ont été matées les grèves de l'été et de l'automne 1945 en Afrique, puis les émeutes de Douala ou la sévère répression des « émeutes » de Sétif la même année, le temps est plus que venu de penser qu'après le Verbe de la reconnaissance, l'Action qui le conforte est impérative.

Au-delà du "commerce d'Ébène", là aussi est notre dette de sang !

133. Les immigrés dans la reconstruction de la France

1945. La France a perdu beaucoup de ses bras. Il lui faut les chercher ailleurs. Le Code de la nationalité est révisé pour favoriser la naturalisation des étrangers. C'est le moment où se crée, en novembre, l'Office national des migrations dont la vocation est de recruter des étrangers. De nombreux enfants de ces fameux soldats de l'Empire seraient prêts à répondre à cette demande, mais ce n'est qu'en 1963 qu'elle pensera à eux en ouvrant un Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer, le BUMIDOM.

En attendant, sous l'influence du Secrétaire général du Haut comité consultatif de la population et de la famille, un certain Georges

Mauco⁹, les étrangers recherchés sont ceux qui, selon ses théories, sont les plus « assimilables ». Entendons par là, ceux qui, culturellement, religieusement, géographiquement, « racialement » (sic), sont les plus proches de l'ethnie française.

Ces nouveaux migrants, tout comme leurs prédécesseurs des années 1920, bien accueillis par leurs entreprises et par une République très présente dont ils honoraient les idéaux et les vertus, n'ont pas posé de problèmes majeurs d'intégration. Ni pour eux-mêmes, ni pour leurs descendants. Certes, plus tard, lors des périodes de développement du chômage – vers 1933 et après les événements du 6 février 1934¹⁰ puis, de nouveau, après les Trente Glorieuses –, ils n'ont pas manqué d'être montrés du doigt comme venant prendre le travail de nos compatriotes, mais, globalement, tant du côté des migrants que de celui des autochtones, chacun cherchait à partager un avenir commun.

Néanmoins, sans eux, où en serait notre pays ? Que leurs enfants et encore plus, leurs petits-enfants, nés Français, s'étonnent de ne pas bénéficier comme leurs anciens des bienfaits de la République ne devraient pas surprendre. C'est d'ailleurs le même phénomène qui a pu être observé dans un État comme la Côte d'Ivoire quand, les enfants et petits-enfants d'alloènes¹¹ guinéens, maliens, burkinabés... ont prétendu accéder aux fonctions électives ou à la propriété des terres qu'ils cultivaient alors que leurs parents, comme encore aujourd'hui en France les boat-people asiatiques, ne pensaient qu'à remercie chaque jour le pays qui les a accueillis. Ils oublièrent que leurs enfants étaient Ivoiriens.

⁹ Il faut connaître cet homme qui en inspire d'autres aujourd'hui ! *

¹⁰ Émeutes dirigées, à la suite du scandale Stavisky, contre l'investiture de Daladier, place de la Concorde, avec la participation des anciens combattants Les Croix de Feu du lieutenant-colonel de La Roque, de la ligue monarchiste Action française, de la ligue des Jeunes patriotes fondée en 1924 par Pierre Taittinger, du groupe Solidarité française du parfumeur François Coty, d'un mouvement communiste, l'Association républicaine des anciens combattants.

¹¹ Populations d'immigration récente.

134. Les immigrés dans le redressement démographique français

La France et l'Union Européenne semblent s'intéresser autant aux masses monétaires que transfèrent les migrants occasionnels ou permanents qu'aux parcours migratoires « choisis », de nature économique, ou qu'aux questions de sécurité qui, trop souvent, sont dans leurs problématiques liées au thème migratoire. Nombre de pays de l'UE partagent des préoccupations du même type : l'Espagne qui fait régulièrement appel à des femmes marocaines mariées et ayant des enfants - « pour être sûr qu'elles rentreront au terme de leur contrat » indique le directeur général de l'ANAPEC tout en précisant qu'il s'agit d'une exigence espagnole -, pour la cueillette des fraises et des oranges en Andalousie, mais aussi l'Italie, le Portugal ou la Grèce, pour des raisons similaires. Ils s'y intéressent également pour des raisons purement démographiques.

De nombreuses études montrent qu'en dépit des délocalisations et des « localisations à l'étranger » qui tendent à réduire les besoins en forces vives et en raison du déclin de ses taux de natalité, l'Europe va connaître des pénuries de main-d'œuvre croissantes, qualifiée et non qualifiée, en même temps que de nombreux pays de l'Est et du Sud verront croître leur chômage auquel ils feront face en organisant des migrations provisoires ou définitives vers l'UE.

Est-ce pour cette raison que les mariages entre Français et étrangers se multiplient ? 90.700 mariages de ce type auraient été célébrés en 2005, dont un peu plus de la moitié à l'étranger, qui ouvrent la perspective de migrations familiales futures vers la France. Tandis que 1.129 citoyens algériens s'étaient mariés à des citoyens français en 1994, ils ont été près de 12.500 à le faire en 2005. En 10 ans, les mariages de Français au Maghreb et en Turquie ont crû dans des proportions considérables (+ 731 %) !

Déjà en 1945, le général de Gaulle affirmait que si l'immigration passée était essentiellement de nature économique, celle de demain serait en outre causée par des considérations démographiques, « pour que la France ne soit pas une lumière éteinte... ».*

Aujourd'hui, ce sont environ 6.000 médecins étrangers ou d'origine étrangère qui assurent la plupart de nos « gardes ». Et l'on ne compte plus le nombre de citoyens étrangers qui travaillent dans le BTP, le ménage, le gardiennage, la restauration, l'éducation nationale, le paramédical. Sans compter l'immense secteur de la production culturelle francophone et les devises qu'il rapporte : musique, littérature, cinéma...

Les statistiques de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris de 2002 montraient déjà que plus de 14 % de ses agents étaient nés outre-mer - y compris dans nos DOM-TOM, soit cinq fois plus que pour l'ensemble de la population française. En 1993, soit trente ans après la création du BUMIDOM, les effectifs de Guadeloupéens en métropole s'étaient multipliés par neuf, celui des Martiniquais par cinq et celui des Guyanais par trois. Comme le dit « NF », « La "France noire" existe désormais, aussi en métropole. »

14. Les migrations, un rendez-vous du « donner » et du « recevoir » !

La présence d'étrangers en France, de Français d'origine étrangère et de francophones de nos anciennes colonies à l'étranger est mutuellement avantageuse ; les migrants contribuent largement à la diffusion de notre langue et au développement de multiples réseaux francophones ; notre réseau scolaire à l'étranger ne serait pas ce qu'il est sans leur présence massive dans nos écoles ; revenus chez eux, les migrants promeuvent des partenariats économiques et culturels et privilégient naturellement les entreprises et technologies françaises¹² - il n'est pour s'en

¹² Ils le font d'autant plus qu'ils bénéficient d'une double-nationalité, celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil.

rendre compte que de regarder les balances commerciales des pays francophones, anglophones ou lusophones avec leurs anciennes colonies – ou de voir comment, à Kinshasa, les Congolais de l'étranger sont qualifiés de Belges¹³, Suisses, Français¹⁴, Canadiens... ; ce sont parfois les dirigeants de demain ; ce sont souvent nos alliés de demain. Aucun État ne s'y trompe qui s'efforce de multiplier les réseaux des anciens élèves ou stagiaires de telles ou telles écoles ou institutions. Mais au-delà de ces contributions, comme le dirait feu le président Senghor, les migrations sont un réel et grand « rendez-vous du donner et du recevoir ». Si le monde attend beaucoup de la France, n'oublions pas que la France peut recevoir beaucoup du monde. Comme le soulignent Frédéric Lemaître et Laetitia Van Eeckhout dans *Le Monde* du 2 octobre 2007, « le raidissement des flux migratoires pourrait constituer une atteinte au dynamisme économique français. »

Si Jean-François Bayart désigne le codéveloppement comme « la compensation cafarde que l'on concède à un domestique devenu importun pour qu'il s'éloigne sans bruit », prenons garde de ne pas contredire chaque jour nos efforts en faveur du codéveloppement en poursuivant nos politiques de soutien agricole qui interdisent de nombreuses activités productives dans les pays avec lesquels nous souhaitons pratiquer ce codéveloppement.

Prenons garde qu'en voulant choisir nos immigrants, nous ne favorisons une nouvelle traite des cerveaux.

N'oublions pas que notre vieille Europe a et aura

de plus en plus besoin de migrants pour maintenir son équilibre démographique et pour développer l'économie de la connaissance dont nous avons fait notre premier objectif avec la stratégie de Lisbonne. Sachons ne pas oublier également que les migrations apportent beaucoup plus aux pays de départ que nos contributions à l'APD.

2. POSITIONS DE LA GAUCHE ET DE LA DROITE

Pour la droite :

« Si nous en avons besoin, le mieux est de choisir nos migrants »

Pour la gauche :

« Les migrants ne sont pas un problème mais un élément de solution à de nombreux problèmes passés, présents et à venir »

21. Les difficultés rencontrées en France s'exacerbent depuis les années 1990

Dans les années 1980¹⁵, la France a pris la mesure des difficultés qui allaient s'amonceler faute de répondre aux questions posées par nos compatriotes descendants d'immigrés. Elle y a par-

¹³ Ou alors Belges, c'est-à-dire Congolais vivant ou ayant vécu en Belgique.

¹⁴ Voire Congolais.

¹⁵ À la suite des années 1970 qui ont connu leur cortège de difficultés : nuit du nouvel an 1970, incendie d'un taudis à Aubervilliers, 5 morts maliens ; été 1973 à Marseille : meurtre d'un conducteur d'autobus = expéditions punitives et assassinats de plusieurs immigrants ; 3 septembre : journée de deuil proclamée par le Mouvement des travailleurs arabes ; 19 septembre 1973 : le gouvernement algérien met fin à l'émigration vers la France ; 3 juillet 1974 : la France stoppe à son tour l'immigration et révisé toute sa politique y relative ; novembre 1974 : première grande grève des éboueurs dans Paris ; 1977 : prime au retour de 10.000 F ; 1978 : le Conseil d'État français annule le projet non républicain du président Giscard d'Estaing de reconduire chez eux 100.000 travailleurs étrangers chaque année.

tiellement répondu en mettant en œuvre une réelle politique dans le domaine : droit d'association étendu aux étrangers, droit d'ouvrir des commerces, carte de séjour de 10 ans, régularisation de 126.000 sans-papiers pour 150.000 demandes, droit opposable aux expulsions pour les enfants nés en France et leurs parents, suppression de l'aide au retour, etc. Nicole Questiaux, alors ministre de la solidarité nationale annonçait que « C'est la solidarité avec tous, Français et immigrés, sans discrimination, la solidarité avec les peuples du Tiers-monde qui guideront notre action. »

Cela n'empêchera pas de nouveaux troubles au cours de cette décennie¹⁶ mais, force est de constater que c'est bien depuis les années 1990¹⁷ que notre pays ne semble plus avoir pour politique d'immigration, d'insertion et d'intégration que celles de l'exclusion, de l'expulsion, des quotas, des opérations « coups de poing », des rafles, des peines-plancher, de la « kärchérisation » et, maintenant, des tests génétiques.

Géraldine Faes et Stephen Smith notent dans « Noir et Français » que : « Au cours des années 1990, leurs enfants [ceux des immigrés Africains] comprendront qu'en France, la citoyenneté n'a pas encore triomphé de la couleur de leur peau. Pour eux, « seconde génération » rimerait avec « seconde zone ». Ils s'y

retrouveront souvent avec de jeunes Antillais, qui sont pourtant Français depuis longtemps, et dont les parents, aussi pour cette raison, n'avaient guère fréquenté les leurs. Mais la même condition partagée par ces jeunes fera naître chez eux le sentiment commun que « le Noir » est brimé, voire opprimé, qu'il n'a droit de cité que dans des banlieues sordides. »

Faut-il s'étonner que cette politique induise des réactions d'enfermement ? Les intéressés qui ne se sentent pas ou plus reconnus comme Français ou aspirant à le devenir, se remémorent l'histoire de leurs aïeux : esclavage, colonisation, cristallisation des pensions... et développent communautarisme et parfois intégrisme dans leurs quartiers devenus des ghettos.

Faut-il s'étonner que, coup sur coup sortent des ouvrages sur ces thèmes avec « Racisme : la responsabilité des élites » de Gérard Noiriel chez Textuel, « Races, racisme et antiracisme » de Carole Reynaud-Paligot aux PUF ou encore « La République du mépris » chez La Découverte ?* Alors que dans le passé nous n'avons pratiquement jamais entendu parler de problèmes d'intégration et d'insécurité pour les descendants de deuxième génération d'immigrés Belges¹⁸, Italiens, Portugais, Polonais, Espagnols, aujourd'hui, le fait que « La République ait déserté les banlieues », que son école ne soit plus celle de

¹⁶ Octobre 1982 : grève de la faim de « sans-papiers » en l'église Saint-Hippolyte ; 1983 – Marche des beurs pour l'égalité et contre le racisme. Témoignage de B. K., fils de Herki coté dans « La marche, traversée de la France profonde » : « J'ai rarement connu une ambiance si fraternelle que celle de ce soir-là. On pouvait adresser la parole à tous, tout le monde était disponible, joyeux. On se serait cru sur la planète dignité. » ; été 1986 : obligation de visa sous couvert de lutte anti-terroriste ; octobre 1986 - charter des 101 Maliens organisé par Charles Pasqua ; 1989 : affaire du voile à Creil...

¹⁷ 23 août 1996 : expulsion de l'église Saint-Bernard. ; 1997 : régularisation de 15.700 immigrés « illégaux » ; 1998 : commémoration des 150 ans de l'abolition de l'esclavage. « NF » citant Olivier Barler : « Assumer l'horreur implique de considérer la traite pour ce qu'elle était : une froide organisation économique guidée par l'intérêt. » Édouard Glissant, dans le numéro spécial du Nouvel Observateur du 8 au 14 janvier 1998 : « [...] Nous rappelons. Que dans l'innombrable suite des massacres, des génocides, l'un des plus considérables par son ampleur et par la quantité de malheurs qu'il a enfantés fut celui de la traite des nègres... » « [...] Mais que l'horreur d'un tel marché fut abolie de la mémoire des peuples d'Occident et, plus inconcevable encore, de celle des peuples colonisés. » ; 1998 : Victoire des Blacks, Blancs, Beurs en Coupe du monde de football au Stade de France à Saint-Denis en Seine-Saint-Denis dont 50 % de la population est originaire ou issue de l'immigration.

¹⁸ Même si leurs parents, primo-immigrés, n'ont pas toujours eu la partie facile comme nous le rappelent les documents rassemblés et présentés par C. Pierre, docteur en histoire dans « Le mouvement ouvrier français et les immigrés après la seconde guerre mondiale. Quelques documents ».

l'ascenseur social et de l'intégration, que des parents demeurent au chômage pendant des années et des années... aujourd'hui, les banlieues s'enflamment. Le migrant est stigmatisé, enfermé. En France, en Europe – qui sollicite la « coopération/collaboration » d'Etats méditerranéens pour bloquer et parquer les migrants** - et bien au-delà.

Pour une bonne compréhension des maux qui frappent les migrants, nous invitons le lecteur à se reporter en annexe au petit abécédaire intitulé « Des mots pour décrire des maux ».

22. Qu'en pense la Droite ? Qu'en pense la Gauche ?

Pour une bonne partie de la droite, finalement, les choses sont assez simples. Si, pour des raisons exclusivement économiques, notre pays et notre continent ont besoin de migrants, il importe que nous puissions les choisir librement et, le moment venu, les remercier en les renvoyant « chez eux ». Comme le dit si bien Mamadou, « après avoir pressé le citron, on jette la peau ».

Cette politique est d'autant plus tentante que la demande est forte. De nombreux candidats aux migrations sont prêts à risquer leur vie pour rejoindre l'eldorado de leurs rêves : la France pour les uns, la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne ou l'Italie pour d'autres. C'est ce que nous rappelle Federica Sossi¹⁹ dans son « Victimes coupables : bloquer l'Afrique » publié par les Éd. TERRA dans la collection « Reflets » en avril 2006.*

Pour la gauche, la question est un peu plus compliquée. Nos idéaux proclament l'universalité de l'Homme, de ses droits et de ses devoirs. Depuis les Lumières, depuis la Révolution de 1789 et la République de 1792, nous revendiquons pour tous, toutes les libertés inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme y compris celle de quitter son pays, de s'installer chez le voisin, de revenir chez soi ; y compris celle d'accéder aux droits fondamentaux, chez

soi ou ailleurs : santé, éducation, reconnaissance sociale à la hauteur de ses propres apports à la société, développement, etc.

Mais au-delà des principes, les réalités s'imposent. Même aux plus internationalistes que comptent notre société. D'autant plus que certains médias, certains partis usent très facilement de la peur de l'étranger pour opposer Corréze et Zambèze ; pour opposer migrants, allogènes et autochtones : « ils prennent nos femmes », « ils prennent notre travail », « ils pillent nos caisses de solidarité », « ils encombreront nos prisons » ; pour opposer ceux « qui se lèvent tôt » à ceux qui se contenteraient d'attendre l'ascenseur social de l'Etat Providence dans un pays « qui n'est pas le leur ». Des militants et sympathisants se laissent gagner par cette thématique de la peur de l'Autre, par les discours sécuritaires, par les vaines démonstrations de force dans les quartiers où le vrai problème est que « la République a déserté les banlieues » comme le soulignait un de ses habitants lors des débats participatifs de 2007.

La remarque d'Hannah Arendt parlant des réfugiés en disant que « les États ne savent pas comment gérer le problème des "sans-États" autrement que par l'intermédiaire de la police, se trouve vérifiée dans de nombreux pays européens » peut, de plus en plus, s'appliquer aux « sans-papiers », aux « sans-travail » ou aux « sans existence et reconnaissance sociale » qu'ils soient d'ailleurs Français dits « de souche », immigrés, ou descendants d'immigrés.

Pour la droite, la question des migrations et des migrants est aujourd'hui trop souvent et exclusivement perçue comme un problème à régler en stoppant les flux à leur origine alors que, désormais, il s'agit bien plus d'un phénomène international, partie d'un tout ou résultant de la mondialisation elle-même. Et si personne ne nie que ces flux migratoires croissants posent des problèmes nouveaux, c'est sur la manière de leur trouver des solutions que divergent la droite et la gauche.

Après avoir jeté un œil sur les difficultés qui

¹⁹ Philosophe, Université de Bergamo (Italie) - traduction de Jean-Jacques Branchu - 6 avril 2007

s'exacerbent en France depuis les années 1970, nous tenterons de dessiner ce que pourrait être un programme à partager par toute la gauche pour faire en sorte que les « migrations-problèmes » deviennent des « migrations-solutions ».

3. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Éléments d'un programme de gauche pour que la France « retrouve ses couleurs », celles des Droits de l'Homme, celles des Lumières

Avec Michel Onfray, toujours dans « LLOD », le temps des propositions est venu : « Écartons tout ce cirque et tournons-nous vers la politique au sens noble du terme : l'art de construire et de faire durer une communauté ».

Quand elle est bien conçue, la politique redevient effectivement quelque chose de noble. Nous aborderons cet exercice difficile en quatre chapitres : le premier évoquera les rapports entre Européens et migrations, le deuxième s'intéressera aux migrants... déjà français ou qui souhaitent se fixer en France, le troisième, à ceux qui ne souhaitent pas s'établir définitivement et le dernier, à ceux qui, s'ils avaient pu vivre en paix « chez eux », n'auraient jamais migré.

31. Les Européens et l'immigration

311. Que pensent les Européens des migrants ?

Surprise ! quand, en novembre 2007 TNS-SOFRES²⁰ demande à des Européens de cinq pays « si l'immigration est plutôt une chance ou plutôt une menace pour l'Europe », les réponses sont plutôt contrastées ! Positives à 43 % contre 16 % pour les Espagnols ainsi que pour les Britanniques, mais à 37 % contre 28 %, les écarts se resserrent pour l'Italie avec 33 % contre 22 %, ainsi que pour la France, avec 25 % contre 19 % et pour l'Allemagne, avec 27 % contre 20 %. Curieusement, une grande partie des sondés ne se détermine ni dans un sens ni dans l'autre. Plus bizarrement encore, lorsque la même question leur est posée non plus concernant l'Europe, mais plutôt leur propre pays, les visions négatives s'accroissent. Ainsi, pour la Grande-Bretagne cette fois, 37 % des sondés pensent que l'immigration est plutôt une menace contre 32 % qui penchent pour une chance. Cela traduit des craintes qu'il conviendrait de réduire.

Pour la France, l'immigration est perçue comme une chance en matière de culture alors qu'ailleurs les réponses positives visent surtout l'économie. Quant aux Britanniques, ils sont autour de la moitié à ressentir l'immigration comme une menace pour leur culture (49 %) et pour leur identité (52 %) !

Questionnés cette fois sur ce qui pourrait faire de l'immigration une chance pour leur pays, les Espagnols et les Italiens mettent en valeur l'apport de main-d'œuvre dans certains secteurs tandis que les Allemands, les Britanniques et les Français soulignent très majoritairement une « ouverture plus grande aux autres et aux diffé-

²⁰ Fiche Technique : Étude réalisée pour France 24 auprès d'échantillons représentatifs des populations nationales de plus de 18 ans, par téléphone à domicile. En France : étude réalisée du 18 au 20 septembre 2007 auprès de 960 personnes ; en Espagne : étude réalisée du 20 au 26 septembre 2007 auprès de 921 personnes ; en Italie : étude réalisée du 20 au 23 septembre 2007 auprès de 953 personnes ; en Allemagne : étude réalisée du 21 au 22 septembre 2007 auprès de 950 personnes, en Grande-Bretagne : étude réalisée du 21 au 23 septembre 2007 auprès de 983 personnes.

rences de culture et de modes de vie ». Des apports démographiques positifs sont également soulignés majoritairement en Espagne et en Allemagne.

Examinée sous l'angle négatif, l'immigration clandestine – en tête dans chaque pays étudié sauf pour la France – et la concentration d'immigrés dans certains quartiers sont souvent citées comme des risques principaux – en tête pour la France et remplacée en Italie par la crainte d'un trop grand nombre d'immigrés. À peu près partout devant la question des différences de culture, de modes de vie et de religions, qui sont cependant beaucoup plus citées en France comme des craintes que dans les autres pays.

Et si, invités à hiérarchiser les problèmes posés par l'immigration, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni placent en tête l'immigration clandestine, pour la France et l'Allemagne, c'est l'intégrisme religieux qui pointe en tête.

Notons encore que, partout, les Européens sont largement convaincus que la plupart des immigrés ont des difficultés d'intégration et que, également majoritairement, ils pensent que ce sont les migrants eux-mêmes qui « ne se donnent pas les moyens de s'intégrer ».

Interrogés sur le « moyen de s'attaquer à la source des problèmes d'immigration » seule l'Italie place la régularisation des immigrés en situation irrégulière en tête de ses réponses, à 77 %, devant le développement des pays d'origine que la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Allemagne plébiscitent à près de 80 % !

La France se distingue par contre en n'accordant que 37 % aux quotas d'entrée par profession et 40 % par pays d'origine tandis que les autres États approuvent tous les quotas à plus de 51 %. Par ailleurs, 73 % des Espagnols, 67 % des Français et 56 % des Italiens attendent d'une Union Méditerranéenne « des solutions efficaces en matière de dialogue et le resserrement des liens entre les deux côtes de la Méditerranée. » Enfin, questionné sur l'Islam, à l'exception des Britanniques, les Européens conçoivent le monde musulman comme un ensemble unitaire,

« dans lequel ce qui rassemble les musulmans serait plus fort que ce qui les distingue. » Majoritairement, ils craignent une progression de l'intégrisme musulman.

Devant les résultats de ce sondage, on ne peut qu'être inquiets des perspectives ! L'Europe qui non seulement va devoir continuer à s'ouvrir – ne serait-ce que pour des raisons économiques et démographiques –, l'Europe qu'aucun mur, qu'aucune procédure, qu'aucun camp de triage ne protégera de l'arrivée continue de « Frères humains » qui comme nous entendent pouvoir tout simplement vivre, l'Europe qui entend comme la France humaniste promouvoir ses idéaux universalistes, l'Europe qui s'offre en alternative à un monde unipolaire... notre Europe va bien devoir envisager le monde de demain autrement qu'un champ clos, qu'un pré-gardé.

312. « Le Ciel est mon Père, la Terre est ma Mère, le Monde est ma Patrie et tous les Hommes sont mes parents »

Quelles mesures proposer au niveau européen pour faire partager au sein de l'UE cette vision humaniste et universaliste que défendait John Toland en 1696 dans son *Pantheisticon*, Partie I, fin du chapitre VIII, pour obtenir qu'au plus vite, chaque citoyen du monde se trouve « chez lui », partout sur notre terre ?

Notre section suggère les mesures concrètes suivantes à l'ensemble des partis, syndicats et associations de gauche :

- * multiplier avec conviction leurs rapports avec tous leurs partenaires au sein de l'Union pour, petit à petit, arrêter les bases d'un diagnostic commun sur l'avenir des migrations vers l'UE ; celle-ci en a besoin ; chaque femme, chaque homme sur terre a le droit de réaliser son rêve d'une vie meilleure pour lui et sa famille ;
- * tout mettre en œuvre pour faire également partager notre conviction que de plus grandes libertés en matière de migrations sont non seulement possibles, mais encore nécessaires, sous

certaines conditions qu'imposent d'ailleurs tout aussi bien les pays d'origine aux étrangers qui s'installent « chez eux », la principale d'entre-elle étant que nous nous retrouvions sur quelques éléments de la philosophie des Lumières : séparation des sphères publiques et privées ou, autrement dit, refus de tout prosélytisme religieux ; acceptation par les migrants des règles du vie commune en usage dans les pays d'accueil, variant d'ailleurs d'un pays à l'autre ;

* préparer avec l'ensemble des forces de gauche européennes un projet de traité relatif aux migrations vers et au sein de l'Union qui harmoniserait par le haut les engagements de toutes les parties : États d'origine (réciprocité), États d'accueil (obligations des États pour chaque type de migration – économique, politique, etc. : en matière d'accueil, d'intégration, de naturalisation éventuelle, de mixité pour l'hébergement, etc.), migrants eux-mêmes (acceptation du dispositif facilitant l'intégration, refus de tout prosélytisme religieux, respect des valeurs et du système juridique du pays d'accueil, etc.).

32. Mesures pour ceux qui sont déjà Français ou souhaitent se fixer en France

321. Rétablir la mixité et la diversité sociales

Favoriser la mixité et la diversité sociales nous paraît la mesure majeure à mettre en œuvre.

Compte tenu de l'état avancé de ghettoïsation actuelle, il y faudra du temps – quinze ans au moins -, il y faudra des moyens. Plus qu'un énième plan, il doit s'agir d'une véritable « Cause nationale », du nom du ministre qui la fera adopter et réaliser. Et pourquoi pas, comme le proposait madame Taubira, un futur « ministre des Droits de la personne et de la cohésion sociale » et un « plan des Droits de la personne et de la cohésion sociale ? » Un tel programme devra combiner le décloisonnement ministériel,

l'intégration plurisectorielle et l'approche sociale chère à Michel Delebarre, celle plus économique d'Eric Raoult, celle plus urbaine de Claude Bartolone et de Jean-Louis Borloo.*

La mixité sociale, c'est aussi « un logement, une école, un revenu, un métier ».

Nous proposons ci-après aux forces de gauche quelques mesures essentielles de ce vaste projet de cohésion sociale.

En matière de logement

- facilitation de l'accès au logement pour les moins favorisés par : la suppression du dépôt de garantie et des cautions, remplacés par une mutualisation publique des risques financée par une taxe sur les loyers ; la limitation des frais d'agence à un forfait par dossier ne dépassant en aucun cas un mois de loyer ; la vérification de la conformité des loyers aux prix du marché, que les locataires bénéficient ou non d'une aide au logement ;

- réalisation d'une mixité même contrainte dans les logements sociaux ; pour mettre fin à ce que les spécialistes appellent les comportements d'évitement social²¹, il nous semble indispensable : de construire 150 logements avant d'en détruire 100, habitations incluant des locations-ventes, à loyers mixtes - et non plus seulement modérés -, permettant d'accueillir des foyers aux revenus moins modestes que les destinataires habituels des actuelles HLM ; d'y héberger pour un tiers des logements et à des tarifs du marché bonifiés, des forces de sécurité et des édiles locaux – élus, enseignants, magistrats, assistants sociaux, cadres d'entreprises, animateurs associatifs, etc. - ; de disperser les « HLMistes » et de supprimer progressivement les grandes tours ou barres ; de décloisonner les grands ensembles et de faciliter l'accès de leurs occupants aux centres-villes ; d'évacuer immédiatement et de façon médiatisée les usurpateurs de HLM ou locataires à prix de faveur de logements communaux et de sanctionner pour faute lourde les gestionnaires qui ont permis ces forfaits ;

²¹ Ou fuite des catégories sociales les plus aisées vers d'autres quartiers.

- transformation de certains immeubles de bureaux des cœurs des villes en logements mixtes, y compris à Paris où seulement 6 arrondissements comptent plus de 20 % de logements sociaux pour une moyenne de 15 %, avec seulement 7 % dans les arrondissements 1 à 10 ;
- révision de la loi SRU : suppression de la pénalité financière pour non-respect des quotas de logements sociaux ; remplacement de cette disposition par la dissolution pure et simple et le renouvellement des municipalités « hors la loi » qui n'engagent pas les programmes immobiliers nécessaires ; inéligibilité définitive des élus hors la loi.

En matière d'emploi

- relance de l'emploi dans les banlieues par : la création d'une DATAR dotée de moyens appropriés pour, sinon prévenir les délocalisations, au moins les prévoir et procéder aux conversions nécessaires de bassins d'emplois ; l'audit, la redéfinition et la renégociation de toutes les aides à l'emploi local avec contreparties pour les avantages fournis par l'installation en zones franches ; la mise en place de réseaux** et d'un suivi individuel de chaque chômeur par des comités mixtes composés de spécialistes de l'emploi - y compris des retraités du monde de l'entreprise et de l'artisanat associés à des structures du type jeunes pousses ; des... coups de pouce aux candidats à l'emploi ou à la création d'entreprises sans pour autant passer par des mesures de discrimination positive ; la signature par toute entreprise bénéficiant de fonds ou de contrats publics d'une Charte de la diversité incluant notamment un objectif d'emplois en CDI de jeunes de 18 à 25 ans ; la création d'emplois publics provisoires permettant aux jeunes de plus de 16 ans, diplômés ou non, en contrepartie d'un engagement au service de la nation ou d'une collectivité territoriale, d'acquérir une formation à un vrai métier, durable ; le rétablissement de barrières tarifaires au sein de l'UE pour - en fonction du degré de développement atteint par les pays exportateurs concernés

et/ou du risque de déstabilisation économique et social encouru - limiter sévèrement les importations en provenance de pays qui continueraient à pratiquer un dumping monétaire, économique et/ou social inacceptable compte tenu de leur niveau de développement ; le soutien financier des associations se chargeant d'appuis personnalisés à l'insertion professionnelle ; un abondement public aux rémunérations des stagiaires en entreprise pour les jeunes de 16 à 25 ans ; un abondement public au financement de stages intensifs de préparation du permis de conduire ;

- réalisation de la « diversité » au sein des entreprises en s'inspirant de l'expérience sud-africaine du « Broad Based Black Economic », charte pour l'avancement économique des Noirs signée par les entreprises bénéficiant de contrats avec l'État portant sur : la répartition du capital et les opportunités d'emploi et de carrière en leur sein et chez leurs sous-traitants. Depuis que s'y est ajouté un système indépendant de notation, c'est devenu un « must » que des entreprises signent désormais volontairement, ce qui les valorise aux yeux de leurs salariés et de leurs clients, aujourd'hui de plus en plus nombreux à exiger de connaître la « note » recueillie en la matière par leurs fournisseurs. Cette charte pourrait porter le nom de Charte de la diversité ;

- adoption d'un revenu minimum étudiant et d'une allocation d'existence ou d'autonomie pour les jeunes à la recherche de leur premier emploi, en formation ou en insertion ;
- valorisation des acquis de l'expérience professionnelle - notamment pour les médecins étrangers.

Notons aussi que l'ère de l'insertion sociale exclusive par le travail est terminée. La notion de travail doit être élargie à celle d'activité. Le travail rémunéré ne doit plus être la base unique de la reconnaissance sociale, du pouvoir d'achat, de la couverture maladie et vieillesse. Des passages plus souples doivent être envisagés entre les périodes de travail rémunéré, de

formation, d'activité associative, élective, de soins à la famille etc. Ceci pour les hommes comme pour les femmes.

En matière d'éducation

- rétablissement de la mixité sociale dans les écoles publiques et conventionnées par : le maintien d'une carte scolaire rénovée ; l'affectation des meilleurs enseignants dans les ZEP ; leur accès abondé aux HLMistes et à des primes très incitatives ; la création de lycées d'enseignement général dont le nombre est insuffisant dans ces zones ; le lancement systématique de programmes de la deuxième chance pour les jeunes leaders et dealers en échec scolaire et professionnel total, parfois en internat, parfois sous forme de Service militaire adapté ; la mise en œuvre d'un programme s'inspirant du « 10 percenter » américain conduisant à réserver 10 % des places des meilleures universités, IUT et grandes écoles aux meilleurs élèves des lycées – sans distinctions d'aucune sorte ; une priorité absolue accordée à la scolarité pour tous dès 2 ans et, dans le primaire, à vaincre l'illettrisme, y compris en multipliant les accompagnements spécifiques des élèves les plus fragiles avec des cours gratuits de mise à niveau ou de rattrapage ; l'introduction dans les programmes d'histoire, de français ou littérature, ou de sciences, d'une éducation à la citoyenneté, au droit du travail, à la laïcité, à la sexualité ; la multiplication des établissements et des places dans les filières technologiques courtes, BTS et IUT ;

- intégration aux séminaires d'accueil des migrants – véritables Écoles des Parents primo-arrivants à mettre en place dans chaque établissement -, de programmes scolaires, para ou périscolaires attrayants d'éducation à l'intégration et d'initiation à la laïcité, au droit du travail et aux droits et devoirs du citoyen destinés à leur procurer les moyens de s'intégrer plus rapidement : langue française, règles de vie communes dans notre société, rôle des parents en liaison avec l'école, etc. ;

- mise en place d'un parrainage de tout enfant, tout adolescent, tout adulte en difficulté.

En matière de sécurité

- réalisation accélérée mais fondée sur une formation solide de la « diversité » dans les forces de police sur place ;

- rétablissement de forces de sécurité non pas seulement de proximité, mais au contact quotidien de leurs concitoyens, une police de voisinage constituée d'éléments anciens, police non tolérante mais non raciste et respectueuse des citoyens ;

- intégration d'un volet sécurité important de lutte efficace contre le business aux programmes facilitant le retour de la mixité dans les banlieues.

En matière de citoyenneté

- réalisation de la « diversité » à tous les niveaux au sein des partis, syndicats et associations de gauche et de la représentation politique ; ils pourront s'inspirer de l'exemple suédois où le SAP, parti social-démocrate suédois, quoique structuré géographiquement l'est aussi par thèmes avec ses sections féminines (S-Kvinnor), ses sections des jeunes (SSU), ses sections des étudiants (S-Studenterna), ses sections chrétiennes, ses sections d'immigrés etc. ; ou encore de l'exemple irlandais où Mona Sahlin du Parti social-démocrate a décidé de réorganiser le Parti en renforçant le poids des groupes représentant les femmes, les jeunes, et les immigrés. Elle a également créé quatre groupes de réflexion présidés par différents leaders du parti, sur le travail, la "société de bien-être", le climat et l'environnement, ainsi que le monde et la politique étrangère. Ces groupes doivent débattre avec la société dans son ensemble et donner la parole non seulement à tous les membres du Parti mais aussi aux sympathisants et au-delà. A ce niveau, un effort particulier est réalisé avec le développement du site Internet et de la vidéo. Un tel projet suppose également qu'enfin, les partis de gauche – à défaut d'ins-

crire ce principe dans la loi -, interdisent définitivement tout cumul de mandat électoral de quelle que nature que ce soit et rendent incompatibles l'exercice d'un mandat avec le dépôt de toute candidature pour un autre mandat quelle que soit l'échéance du premier ;

- mise en œuvre de la « diversité » dans la vie laïque en : révisant la liste des jours fériés pratiqués en France, certains jours pouvant être ad libitum ; prohibant totalement la participation d'autorités publiques à tous les niveaux, es qualité, à quelque culte ou fête religieuse que ce soit sous peine de déchéance de ses fonctions et d'inéligibilité ; refusant tout reportage médiatique mettant en scène, y compris dans leur vie privée, la participation de ces mêmes autorités à quelque culte ou fête religieuse que ce soit sous peine de sanction financière très élevée ; en abrogeant toute tradition du type de celle qui veut que le président de la République française reçoivent le titre de « Premier et unique chanoine d'honneur » de la basilique de Latran, tradition qui tend à faire de notre République laïque un enfant – une fille aînée – de l'Église fût-elle catholique ;

- désenclavement des quartiers par un vaste programme de création de réseaux de communication fluides et diversifiés entre quartiers, des quartiers vers les sites d'emploi et vers la grande ville proche.

322 – Rétablir la République dans les banlieues

Il faut ensuite mettre fin à la désertion de la République des banlieues. Cela commence par le rétablissement de la laïcité.*

La conception de la laïcité, en France, résulte d'une longue et souvent terrible histoire ; d'une longue histoire faite de croisades, d'Inquisition, de guerres de religion.

Pour la faire partager par les migrants, non comme une foi - ce qui, en l'espèce, serait un comble ! -, mais bien par adhésion, par consentement, nous recommandons d'inclure une initiation à la laïcité dans les programmes scolaires

et les programmes d'accueil pour les nouveaux venus en visitant cette histoire, en parcourant Locke, Bayle, Condorcet, 1789, 1792, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, la Constitution... car, « C'est la transmission de la mémoire qui fonde la communauté de destin » Nous recommandons également d'encourager le « regarder ensemble dans une même direction » cher à Saint-Exupéry, soit en rendant obligatoire un service national humaniste, soit en bonifiant toutes les initiatives associatives œuvre dans ce sens.

Dans un ordre d'idée voisin, c'est aussi à l'histoire de la Citoyenne en France qu'il convient de convier nos migrants, d'Olympe de Gouges à la Résistance en passant par Louise Michel... pour que soit compris pourquoi, dans notre pays que Catherine Kintzler appelle le féminisme républicain**.

C'est encore, inviter chaque élève, chaque migrant, chaque citoyen à l'universel.

Nous proposons pour ce faire au monde entier de généraliser le principe des trois tiers. L'idée en est toute simple. Qu'il s'agisse d'éducation, d'information, de culture via l'éducation, les médias, les bibliothèques, les médiathèques, les salles de spectacle... nous suggérons de consacrer un tiers du temps, un tiers de l'espace occupé, un tiers des programmes... à son pays ; un deuxième tiers à son continent et le dernier tiers au reste du monde. Ce programme pourrait être assorti d'une émission quotidienne de sensibilisation aux questions de discriminations avec les méthodes et les moyens de la sécurité routière (ACELFEU) ;

Avec la mixité scolaire, ce même principe peut tout aussi bien s'appliquer dans nos cours de récréation. Un simple appel aux élèves eux-mêmes devrait permettre de faire partager à chacun, les jeux de l'ensemble du monde. Bien entendu, il trouverait aisément sa place en histoire, en géographie, en littérature, en arts... ou pour l'apprentissage de trois langues. Mais tout aussi bien dans l'enseignement même des mathématiques pour peu que l'on veuille bien

prendre en compte l'histoire des chiffres et des nombres.

Quelle ouverture à l'universel – et en conséquence à la paix dans les cœurs et donc dans la Cité et dans Le Monde - que de permettre à chacun de nous, tout comme aux migrants, au-delà du pays où il vit, de découvrir chaque jour, dans son journal comme à la télévision, les nouvelles, les artistes, les musiques, les philosophies... de son continent et du reste du monde !

C'est aussi, pour ceux qui le souhaitent, favoriser les naturalisations, reconnaître les plurinationalités.

Il faudra revenir sur les longs délais désormais prévus par la loi avant de pouvoir prétendre manifester si clairement sa volonté d'intégration. Le moment venu, y faudra-t-il des rites par-ticuliers ? Nous disons, pourquoi pas !

C'est également une justice... juste.

Juste pour tous.

Notre section insiste sur les mesures suivantes suggérées par ACLEFEU : privilégier autant que faire se peut la prévention et les alternatives à l'incarcération ; promouvoir la diversité des origines dans le recrutement des magistrats, des personnels judiciaires et des prisons ; accélérer le traitement des affaires par les tribunaux en multipliant leurs moyens ; permettre l'accès de tous aux meilleures défenses ; privilégier le travail éducatif du juge des enfants plutôt que de mettre la pression pour l'augmentation des mises sous écrous ; instaurer un délit ou un crime spécifique pour entraînement de mineurs dans la délinquance ou la criminalité visant les adultes qui payent des mineurs pour faire les guetteurs, les passeurs, les revendeurs, etc... ; lutter contre les réseaux illégaux en en recherchant les « cerveaux » sans pour autant considérer que tout le quartier est complice ; traiter la délinquance en prenant en considération les effets du regroupement des défavorisés et donc de larges populations de jeunes, oisifs, en rupture scolaire et hors projet d'insertion : question des grands ensembles et de l'échec scolaire ; pri-

vilégier la mission avant tout éducative du tribunal pour enfants et ne maintenir le principe de l'incarcération qu'en dernier recours ; créer massivement des postes d'éducateurs spécialisés et d'animateurs socioculturels.

C'est par ailleurs une police qui doit être d'autant plus exemplaire qu'elle exerce ses missions dans un contexte complexe.

Pour y parvenir, nous proposons les mesures suivantes : suppression immédiate de la politique des quotas et du système de rémunération ou de promotion qui lui est lié ; interdiction de tout contrôle d'identité aveugle, c'est-à-dire exercé en dehors de tout flagrant délit dûment constaté ou non réalisé à la demande d'une autorité judiciaire, pour trouble à l'ordre public ou autre cause, dans un espace délimité et pour une durée précisée ; répression de toute violence ou insulte policière ce qui implique de rénover totalement les méthodes d'enregistrement des plaintes en la matière ; enregistrement vidéo intégral des interventions et des gardes à vue ; création d'un corps d'inspection générale de la police composé exclusivement de magistrats et placé sous l'autorité d'un Haut conseil présidé par le Médiateur de la République et composé de représentants de la société civile (syndicats, enseignants, éducateurs, élus, représentants de citoyens des banlieues...) ; affectation exclusive dans les banlieues de fonctionnaires de sécurité confirmés, participant à la vie quotidienne de leurs habitants, logés avec eux et recevant durablement des primes conséquentes.

C'est enfin, donner aux communes concernées les moyens d'assumer leurs responsabilités en matière d'intégration.

À ce titre, il conviendra d'accroître régulièrement les dotations de solidarité urbaine (DSU), de réviser son mécanisme redistributif et de réformer profondément la fiscalité locale pour en finir avec des impôts élevés – par rapport aux revenus - dans ces zones sans suffisante activité économique... pour trop peu de services réellement rendus à leurs habitants.

Ceci doit permettre aux communes de créer de nombreuses activités sociales et culturelles de proximité, gratuites pour les bénéficiaires, mais justement rémunérées pour les intervenants.

323. Mieux connaître la population française aux ascendances plus lointaines

Même sans pour autant établir de statistiques ethniques, cela est possible*.

Le Conseil d'analyse économique le confirme dans son rapport « Intégration urbaine et sociale » en approuvant la citation suivante du rapport du séminaire du Commissariat général du plan présidé François Héran en 2002 consacré aux recherches sur l'immigration et l'insertion : « La statistique publique est d'ores et déjà armée pour mener les études qui s'imposent en matière d'insertion professionnelle, d'intégration et de discrimination. Nul besoin d'introduire des catégories ethniques pour y parvenir. »

Pour réussir le programme de retour à la diversité sociale partout où cela est nécessaire, il est indispensable de mieux connaître les populations qui y habitent. De telles études devraient mobiliser de nombreux étudiants inscrits en faculté de sciences humaines. Il conviendrait par ailleurs de mutualiser les informations et réflexions sur les problèmes des banlieues, sur le terrain, entre partis avec associations de gauche, avec les syndicats de la police, de la justice, de la douane, de l'éducation, de la santé, etc.

324. Annuler, modifier, renouveler nos dispositions législatives et réglementaires

Au-delà des mesures suggérées précédemment, il conviendra également d'annuler ou de modifier certaines dispositions législatives et réglementaires récentes dont l'objet semble, ou est ressenti comme négativement et inutilement discriminatoire puis, d'en adopter de nouvelles. La liste est ouverte. Notre section propose prioritairement la révision des dispositions relatives : à l'entrée et au séjour des étrangers en France ou à la « maîtrise de l'immigration²² » ; à la criminalisation de l'immigration ; aux quotas assignés aux forces de sécurité et aux systèmes de rémunération fondés sur ces quotas ; à l'externalisation de l'asile et de la contention des migrants aux frontières européennes et même au-delà du « Programme de La Haye » de novembre 2004²³...

Elle suggère, dans beaucoup des domaines évoqués précédemment, le choix d'une politique de préférence plutôt que d'une politique de discrimination, fût-elle « positive »²⁴ ;

Il est encore bien d'autres textes qu'il faudra revisiter pour réaliser ce grand rendez-vous du donner et du recevoir... comme les dispositions relatives au droit à une vie familiale*.

Pour ce faire, nous recommandons :

- de nouvelles dispositions législatives et réglementaires pour faciliter l'attribution de la nationalité française, facteur d'intégration ;
- la mise en place d'un programme global d'ac-

²² Loi qui choquait même Charles Pasqua qui, dans une interview au Parisien du 2/10/2007, affirmait que « Cela nous rappelle des mauvais souvenirs, à nous, gaullistes. On sait l'usage qu'ont fait les nazis de la génétique ». Ces belles dispositions ne l'ont pourtant pas empêché de lui apporter son vote !

²³ Déjà, les Romains s'y étaient essayés en élevant un mur autour de leur territoire, appelé Limes. Celui-ci n'a nullement interdit l'accès de leur territoire à ceux qu'ils appelaient les « barbares ». Et ce n'est pas en élevant de nouvelles barrières quand, simultanément, l'OMC et la mondialisation interdisent à de nombreux États de vivre de leurs propres productions que l'on éradiquera pauvreté et migrations !

²⁴ Le Conseil d'État retient l'idée qu'une préférence est passagère, qu'elle permet de contrer des préjugés chargés d'histoire, la source du mal étant le racisme et non la race. Il reconnaît l'intérêt de combattre des inégalités provisoires pour mettre fin aux préférences, les bénéficiaires n'étant pas définis par la couleur de leur peau.

cueil et d'intégration ; il serait judicieux de s'inspirer de l'expérience de la Suisse qui, pour ses immigrants, les répartit sur l'ensemble de ses cantons, leur impose – et finance pour eux – l'acquisition d'un de ses langues nationales ; facilite leur insertion en matière de logement, etc. ;

- le rapatriement de la gestion des migrations au ministère de l'Intérieur en liaison avec les ministères chargés des affaires étrangères, de l'emploi, des questions sociales, de l'économie ;
- la « refonctionnarisation » de toutes les fonctions externalisées ou privatisées concernant des missions de service public traditionnel en rapport avec les migrations : visas, sécurité des aéroports, regroupement familial, etc. ;
- la représentation effective de la diversité dans toutes nos institutions : création de sièges réservés aux étrangers établis en France tant au Parlement – assemblée nationale et sénat – qu'au Conseil économique et social et dans tous les Conseils consultatifs ; exigence de diversité non seulement en matière de genre mais aussi d'origine au sein de chaque groupe du Conseil économique et social ; droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, départementales et régionales aux migrants établis depuis plus de 5 ans ; droit de vote et d'éligibilité aux élections nationales et européennes aux migrants établis depuis plus de 10 ans.

33. Mesures pour ceux qui ne souhaitent pas s'établir définitivement

331. Lever les obstacles au retour et aux va-et-vient

Compliciter le renouvellement de visas ou de cartes de séjour, c'est, tout bêtement, inciter les migrants provisoires à s'installer définitivement.

Il faut tout au contraire favoriser les migrations dites aujourd'hui circulaires²⁵. C'est pourquoi nous recommandons, pour le migrant connu et reconnu – non pas par la police, mais par ses voisins, par les associations de son quartier, par son employeur... - qui le désire, de faciliter le renouvellement des visas de retour ou des cartes de séjour. Pour ceux dont l'activité principale exige de multiples déplacements entre leur pays et le nôtre, il convient de faciliter l'attribution de visas multi-entrées.

Nous demandons encore que la France mette fin aux situations juridiques invraisemblables subies par les immigrés dits non-intégrables mais non-expulsables.

332. Abonder les fonds déposés sur les comptes épargne-codéveloppement²⁶

Aux migrants économes, il a récemment été proposé des comptes épargne-codéveloppement censés leur permettre des transferts moins coûteux, associés à des projets d'investissement dans leurs pays. Nous recommandons un audit des premières réalisations et, surtout, un dialogue avec les intéressés pour amender et/ou compléter ce dispositif. En particulier, il nous semble très souhaitable de lier de tels dépôts à un abondement automatique de 1 € pour 1 € dès lors que les projets concernés sont validés par une association reconnue d'utilité publique.

333. Accompagner les projets professionnels des migrants dans leur pays d'origine

Nous suggérons également que, pour des projets d'un certain montant, leurs initiateurs soient accompagnés dans le cadre de contrats-

²⁵ Ou « pendulaires » selon une toute nouvelle expression plus imagée. Beaucoup de gouvernements souhaitent y mettre fin. Stephen Castles de l'International Migration Institute a pourtant bien déjà démontré qu'il « s'agit là d'un cas classique de loi qui cherche à réduire l'immigration et dont l'effet est tout à fait inverse et qui, dans ce cas, transforme une immigration temporaire en immigration permanente. Curieusement, on voit que l'administration Bush est en train de faire la même erreur en décidant l'extension du mur frontalier... »

²⁶ Au sens actuel et du codéveloppement tel que défini par M. Tabouré, synonyme de co-expulsion avec, d'un côté, des États qui veulent se débarrasser de leurs immigrés et de l'autre, des États qui coopèrent en faisant les gendarmes pour l'Europe moyennant contribution financière.

cadres passés avec des structures spécialisées tels que « jeunes pousses » ou incubateurs. Dans la même optique, il est très important que les collectivités locales ou territoriales du Nord et du Sud facilitent plus souvent la tâche aux initiateurs des projets s'agissant de leur mise en place dans les pays d'origine et les accompagnent jusqu'à la finalisation desdits projets.

34. Mesures pour ceux dont le premier désir n'est pas celui de migrer, mais de vivre en paix, « chez eux »

Pour beaucoup des Européens récemment sondés sur la question des migrations, permettre aux pays d'origine de se développer serait le remède à ces migrations. Contribuer à un développement mondial durable et solidaire, devrait autoriser celles et ceux qui désirent « vivre » « chez eux » à ne pas devoir se contenter d'y « survivre ».

34.1. Réviser profondément notre politique africaine

Par fidélité tout court*, par respect de nos valeurs**, il est temps que la France, très engagée de par son passé envers le continent africain, contribue partout à un développement durable, équitable, solidaire, c'est d'abord revoir de fond en comble sa politique africaine. Il s'agit en priorité de revenir à une politique diplomatique de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement et non, de président à président, de gouvernant à gouvernant.

Nous suggérons également les mesures suivantes :

- *cesser de prêter aux États – ou de garantir leurs emprunts – et de favoriser ainsi un sur-endettement suivi d'annulations de dettes sans fin ; au contraire, pour tout projet susceptible de contribuer au développement chez nos partenaires, à moyen ou même à très long terme, investir, prendre des participations ou accorder des dons ;*
- *nous interdire et contribuer à interdire toute exportation de nos produits agricoles dont les prix*

ne seraient compétitifs qu'en raison de subventions accordées à leurs producteurs pour des raisons économiques internes ;

- *encourager par tous moyens nos partenaires à transformer au maximum leurs matières premières d'exportation – notamment agricoles, halieutiques, forestières ou minières - sur place, à prendre des participations là où se fait la valeur ajoutée : les transports internationaux, les transformations finales et la distribution ;*

- *faire en sorte que les pays développés, dans le partenariat avec les pays en développement, deviennent, pour ce qui est de quelque secteurs-clés, des bailleurs de technologies ;*

- *encourager, en matière de coopération, le fait d'assurer pour un temps déterminé les salaires des élites africaines installées dans les pays occidentaux afin qu'ils puissent mettre, dans les meilleures conditions, leurs talents au profit des pays d'origine ;*

- *bonifier tout projet de coopération territoriale (entre collectivités territoriales françaises et africaines) ;*

- *concentrer notre APD sur l'éducation pour tous, la santé pour tous, les infrastructures durables au service de l'économie, la participation de la société civile organisée à l'éclairage ou aux prises de décision économiques et sociales ;*

- *participer à la délocalisation des diplômes définie par Yann Takvorian comme le moyen de permettre à des étudiants de pays partenaires d'acquérir une formation de haut niveau sans quitter leur région ;*

- *refuser l'immigration choisie par les pays d'accueil - forme moderne de pillage des ressources humaines - et préconiser, a contrario, l'immigration partagée ou choisie par les migrants eux-mêmes ;*

- *cesser de voir dans l'offensive chinoise en Afrique autre chose que ce que notre passé devrait nous inviter à ne pas décrier ; tout au contraire, voyons avec ce grand partenaire mondial comment permettre à l'Afrique d'accéder à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à l'indépendance alimentaire, au développement, sans pour autant renier tout ce qu'elle peut apporter au reste du monde.*

342. Promouvoir des échanges mondiaux asymétriques en vue de favoriser le développement partout et pour tous

Nous partageons le point de vue de Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont quand il affirme que, dans un Monde récent : « Enfin, tout le monde comprendra que l'émigration économique ne peut pas être une solution durable. Le développement des pays pauvres est une nécessité. L'Union européenne, donc la France, est confrontée, pour longtemps, à une vraie contradiction. Il n'y a pas de réponse simple à cette immense question. »

Pour cela, nous recommandons les dispositions suivantes :

- transformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en Organisation mondiale du développement (OMD), institution des Nations-Unies, intégrant dans ses règles du jeu le droit international du travail et des droits de l'Homme ;

- agir pour qu'il soit mis fin à la « fuite des capitaux » accueillis avec bienveillance dans l'OCDE²⁷ ;

- contribuer à réduire le pillage des cerveaux tout en contribuant trop modestement dans le même temps à l'atteinte des objectifs du millénaire* ;

- introduire dans les négociations mondiales relatives aux délocalisations l'idée d'un salaire minimum mondial, pour éviter l'exploitation à outrance de la main-d'œuvre des pays en développement et limiter le risque de chantage à l'encontre des salariés des pays industrialisés ;

* réviser profondément dans un sens équitable les projets en cours relatifs aux Accords de Partenariat Économiques (APE) ; il s'agirait notamment, tout comme pour l'OMC, d'obtenir

des mesures asymétriques autorisant en particulier une relative protection des économies en développement jusqu'à l'atteinte d'un certain revenu par tête²⁸ ;

* favoriser les migrations de travail temporaires au sein des projets de coopération internationale.

343. Au niveau européen et mondial, promouvoir la signature des textes internationaux relatifs aux migrants et s'opposer aux tentatives post-11-septembre d'en restreindre la portée

Cela passe par :

* la ratification – le cas échéant par la France – et un encouragement de tous nos pays amis à ratifier trois textes : la Convention de l'OIT n° 97 sur les travailleurs migrants de 1949 (47 ratifications seulement, dont la France), la Convention de l'OIT n° 143 et ses dispositions complémentaires sur les travailleurs migrants de 1975 (23 ratifications seulement, pas la France) et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990 (34 ratifications et 16 pays en attente, aucun membre de l'OCDE !) ;

* l'opposition ferme de la France, qui doit demeurer le pays des Droits de l'Homme si apprécié à l'étranger, aux tentatives de certains gouvernements et d'organisations internationales – Organisation internationale des migrations (OIM) et même, Union européenne ou Conseil de l'Europe ! – de mettre en cause l'universalité et l'inaliénabilité des droits de l'Homme ; de limiter – voire de négocier – la réduction²⁹ de ces droits pour les migrants temporaires ; de criminaliser les migrants ;

²⁷ Selon la CNUCED, ces capitaux s'élevaient à 400 milliards de \$ américains sur une période de 30 ans, soit près de deux fois la dette du continent. "L'Afrique est créancière nette du reste du monde". Entre 1991 et 2004, cette fuite des capitaux a représenté chaque année une moyenne de 13 milliards de dollars, "soit un pourcentage vertigineux de 7,6 % du produit intérieur brut (PIB) annuel" du continent.

²⁸ Rappelons que les pays industrialisés des XIXe et XXe siècles ont largement profité de barrières naturelles pour assurer leur propre développement : tarif des transports sur longue distance très élevés (= réduction des concurrences possibles), barrières non tarifaires, absence de droit de propriété intellectuelle...

* le soutien de la doctrine en train d'émerger de la « responsabilité de protéger » qui veut que tout État doit protéger tous les citoyens qui vivent sur son sol et que, en cas de troubles et de carence, la communauté internationale se doive de s'y substituer ;

* la plus grande circonspection quant aux mesures à l'étude sur ces questions au sein de l'UE ; si l'on ne peut qu'appuyer la Commission lorsqu'elle entend faciliter l'envoi de fonds des migrants vers leur pays d'origine, promouvoir la participation des diasporas au développement de leur pays d'origine, encourager le transfert de compétences vers le monde en développement notamment par la facilitation des migrations circulaires, des retours réussis et des retours temporaires ou virtuels, atténuer les conséquences dommageables de la fuite des cerveaux, nous n'en devons pas moins être réservés lorsqu'elle semble parfois prête à partager les idées du moment dans nombre d'États-membres visant à privilégier l'immigration choisie, les quotas, l'externalisation des frontières avec ses camps d'hébergement et de tri, le partage des fichiers, l'inscription obligatoire sur les registres communaux, l'établissement de conditions économiques y compris pour l'exercice du droit de vie en famille, la mise en place – comme en Italie – d'une loterie des immigrés ou d'une carte bleue à l'image de la carte verte américaine ;

* la mobilisation de nos partenaires de gauche pour stopper une évolution qui semble se dessiner dans de nombreux pays d'Europe avec pour points communs³⁰ : le souhait d'une immigration choisie pour meilleure intégration ; la

mise au point de package intégration ; la lutte contre l'immigration irrégulière, définition plus large que l'immigration illégale ; des limitations aux migrations pour asile politique ou « faux réfugiés » ; des accords de codéveloppement principalement entendus comme accords de réadmission pour les retours ; la mise au point de nouvelles conditions économiques pour le droit à une vie familiale ; l'exigence de preuves de l'identité demandée aux pays d'origine ; la sélection des immigrés selon des quotas géographiques et ou professionnels, des négociations pour des camps d'hébergement et de tri externes aux frontières ; la mise en commun à venir de fichiers relatifs aux migrants ; l'exigence la maîtrise de la langue avant tout immigration familiale, juridiquement contraire aux droits de l'homme de vivre en famille...

344. À ce même niveau, reconnaître les traitements inhumains passés et prendre la tête d'une campagne mondiale pour leur compensation

Si la repentance est bien – à l'image de Judas -, le regret de ses péchés, de ses fautes ainsi que désir de se racheter, le terme ne convient pas à la prise en compte par les enfants très lointains de ceux qui les ont commises, pour exprimer combien ils partagent les souffrances imposées par leurs aïeux dotés du sabre et du goupillon et combien ils sont soucieux et désireux d'en effacer les traces.

À titre thérapeutique, pour les héritiers des uns et les descendants des autres, notre section propose à la France de promouvoir auprès des

²⁹ Ou, à l'inverse et si l'on en croit le professeur R. Faini de l'Université de Rome, d'en faire « l'enjeu de négociations qui vont bien au-delà du phénomène migratoire proprement dit. Il existe des exemples de négociations bilatérales qui portent sur la possibilité d'installer des bases militaires en contrepartie d'une libéralisation des mouvements migratoires. Il en va de même dans le domaine des exploitations de ressources minières et autres matières premières, contre un peu de libéralisation des mouvements migratoires. Les avantages peuvent également être partagés entre les employeurs, les pays d'accueil et les pays d'origine - les migrants, quant à eux, essayant de tirer le maximum de bénéfices de ces situations particulières. »

³⁰ Entretiens avec Mmes Jacqueline Costa-Lacroux (droit) et Michelle Guillon (histoire), spécialistes de questions relatives aux migrations.

pays qui, historiquement, ont tiré grand profit de ce passé aujourd'hui condamné, les mesures suivantes :

- doter les chercheurs de tous les pays concernés des moyens nécessaires pour conduire, ensemble, tous les travaux scientifiques nécessaires à l'établissement d'une histoire commune sur ces faits ;
- organiser de la même manière tout travail de mémoire utile au rapprochement des hommes ;
- promouvoir le retour des terres usurpées aux descendants des citoyens spoliés ;
- promouvoir sans barguigner le retour sur leurs terres d'origine des œuvres d'art pillées ici et là, en Afrique, en Amérique, en Asie, au Moyen-Orient ou en Océanie...
- contribuer largement à tous les efforts souhaitables pour que l'Afrique émerge de la misère, des épidémies et pandémies, de la guerre et de la corruption ;
- financer largement tous programmes utiles de coopération au développement propre, durable, écologique dans les pays en développement concernés plutôt que d'attendre d'eux qu'ils reproduisent nos erreurs ou qu'ils se résignent à rester en dehors du développement pour satisfaire notre détermination à protéger un monde que nous n'avons que trop contribué à exploiter sans la moindre vision systémique écologique ;
- s'engager et agir, à l'image de l'Australie qui va le faire envers ses autochtones, en faveur d'un engagement solennel de réduire la différence d'espérance de vie entre pays ex-coloniaux et anciennes colonies.

4 - PLAN D'ACTION POUR UNE GRANDE CAUSE NATIONALE

L'ensemble des propositions et recommandations qui viennent d'être présentées forment un tout cohérent parce qu'il touche les divers aspects de la problématique évoquée et qu'il s'efforce d'en

montrer la complémentarité dans le cadre d'une politique globale. Néanmoins, ce faisant, il court le risque du foisonnement et, par là, d'une certaine décrédibilisation. C'est pourquoi on a souhaité d'une part les reclasser pour mettre en évidence les logiques diversifiées dont elles relèvent, et, d'autre part, insister sur les mesures qui nous paraissent les plus marquantes pour la réussite de la politique que nous préconisons. On trouvera donc ci-dessous une présentation synthétique d'un plan d'action structuré dont les mesures phares sont surlignées, tout en ayant par ailleurs à l'esprit la nécessité d'une adaptation aux diverses catégories de migrants, telle que nous l'avons précédemment énoncée. A noter que, dans de nombreux cas, nous n'avons pas repris le détail des mesures préconisées qui figurent dans le corps du rapport.

41 - Mesures relevant de la sensibilisation, de l'information, du combat idéologique

- Arrêter avec nos partenaires européens les bases d'un diagnostic commun sur l'avenir des migrations vers l'UE.
- Faire partager notre conviction que de plus grandes libertés en matière de migrations sont non seulement possibles, mais encore nécessaires, sous certaines conditions qu'imposent d'ailleurs tout aussi bien les pays d'origine aux étrangers qui s'installent « chez eux », les principales d'entre-elles étant le refus de tout prosélytisme religieux et l'acceptation par les migrants des règles du vie commune en usage dans les pays d'accueil, variant d'ailleurs d'un pays à l'autre.
- Annuler ou modifier certaines dispositions législatives et réglementaires récentes dont l'objet semble, ou est ressenti comme négativement et inutilement discriminatoire.
- Reconnaître les traitements inhumains imposés dans le passé – notamment par l'esclavage et le travail forcé – à un certain nombre de peuples et animer une campagne mondiale pour que des compensations leur soient offertes.

42 - Mesures liées à des politiques générales préconisées par la Gauche et ayant un impact fort sur l'accueil et l'intégration des migrants

Concernant le logement et l'urbanisme

- Faciliter l'accès au logement des moins favorisés.
- Réaliser d'une mixité même contrainte dans les logements sociaux pour mettre fin à ce que les spécialistes appellent les comportements d'évitement social.
- Transformer certains immeubles de bureaux des cœurs des villes en logements mixtes, y compris à Paris.
- Réviser la loi SRU : suppression de la pénalité financière pour non-respect des quotas de logements sociaux ; remplacement de cette disposition par la dissolution pure et simple et le renouvellement des municipalités « hors la loi » qui n'engagent pas les programmes immobiliers nécessaires ; inéligibilité définitive des élus hors la loi.
- Désenclaver les quartiers par un vaste programme de création de réseaux de communication fluides et diversifiés entre quartiers, des quartiers vers les sites d'emploi et vers la grande ville proche.

Concernant l'emploi et le travail

- Relancer très volontairement l'emploi, en particulier dans les banlieues, en luttant contre les délocalisations, en améliorant les dispositifs de suivi personnalisés, et en créant des emplois publics provisoires permettant aux jeunes de plus de 16 ans, diplômés ou non, en contrepartie d'un engagement au service de la nation ou d'une collectivité territoriale, d'acquérir une formation à un vrai métier. Soutien financier aux associations se chargeant d'appuis personnalisés à l'insertion professionnelle. Mise en place d'un abondement public aux rémunérations des stagiaires en entreprise pour les jeunes de 16 à 25 ans ainsi que pour le financement de stages intensifs de préparation du permis de conduire.

- Adopter un revenu minimum étudiant et d'une allocation d'existence ou d'autonomie pour les jeunes à la recherche de leur premier emploi, en formation ou en insertion.
- Valoriser les acquis de l'expérience professionnelle – notamment pour les médecins étrangers.

Concernant l'éducation

- Rétablir une mixité effective dans les écoles publiques et conventionnées par une série de dispositions comme le maintien d'une carte scolaire rénovée, l'affectation des meilleurs enseignants dans les ZEP avec des mesures incitatives dont le logement, la création de lycées d'enseignement général, le lancement systématique de programme de la deuxième chance pour les jeunes leaders et dealers en échec scolaire et professionnel, etc.
- Participer à la « délocalisation » des diplômés permettant à des étudiants de pays partenaires d'acquérir une formation de haut niveau sans quitter leur région ; appuis aux universités virtuelles internationales.

Concernant la sécurité

- Accélérer la réalisation, fondée sur une formation solide, de la « diversité » dans les forces de police sur place.
- Rétablir des forces de sécurité non pas seulement de proximité, mais au contact quotidien de leurs concitoyens, avec une police de voisinage constituée d'éléments anciens, police non tolérante mais non raciste et respectueuse des citoyens.
- Intégrer aux programmes facilitant le retour de la mixité dans les banlieues un volet sécurité important de lutte efficace contre le business.
- Supprimer immédiatement la politique des quotas et le système de rémunération ou de promotion fondé sur de mauvais objectifs.
- Interdire tout contrôle d'identité aveugle c'est-à-dire, exercé en dehors de tout flagrant délit dûment constaté, ou non réalisé à la demande d'une autorité judiciaire pour trouble

à l'ordre public ou autre cause, dans un espace délimité et pour une durée précisée.

- Réprimer sérieusement toute violence ou insulte policière, ce qui implique de rénover totalement les méthodes d'enregistrement des plaintes en la matière.
- Créer un corps d'inspection générale de la police composé exclusivement de magistrats et placé sous l'autorité d'un Haut conseil présidé par le Médiateur de la République, composé de représentants de la société civile (syndicats, enseignants, éducateurs, élus, représentants de citoyens des banlieues...).
- Affecter exclusivement dans les banlieues des fonctionnaires de sécurité confirmés, participant à la vie quotidienne de leurs habitants.

Concernant la justice

- Privilégier autant que faire se peut la prévention et les alternatives à l'incarcération.
- Promouvoir la diversité des origines dans le recrutement des magistrats, des personnels judiciaires et des pénitentiaires.
- Permettre l'accès de tous aux meilleures défenses.
- Privilégier le travail éducatif du juge des enfants plutôt que de mettre la pression sur l'augmentation des mises sous écrou.
- Instaurer un délit ou un crime spécifique pour entraînement de mineurs dans la délinquance ou la criminalité visant les adultes qui payent des mineurs pour faire les guetteurs, les pas-seurs, les revendeurs, etc.
- Lutter contre les réseaux illégaux en en recherchant les « cerveaux » sans pour autant considérer que tout le quartier est complice.
- Traiter la délinquance en prenant en considération les effets du regroupement des défavorisés et donc de larges populations de jeunes, oisifs, en rupture scolaire et hors projet d'insertion : question des grands ensembles et de l'échec scolaire.
- Privilégier la mission avant tout éducative du tribunal pour enfants et ne maintenir le principe de l'incarcération qu'en dernier recours.

- Créer massivement des postes d'éducateurs spécialisés et d'animateurs socioculturels.
- Assurer un enregistrement vidéo intégral des interventions et des gardes à vue.

43 - Mesures spécifiques touchant à l'accueil et à l'intégration des migrants

En matière de diversité

- Promouvoir une nouvelle Charte de la diversité au sein des entreprises en s'inspirant de l'expérience sud-africaine du « Broad Based Black Economic ».
- Réaliser rapidement la diversité dans toutes nos institutions, y compris au Parlement.
- Encourager la même diversité à tous les niveaux au sein des partis, syndicats et associations de gauche ; s'inspirer notamment des exemples des partis sociaux démocrates suédois et irlandais.
- Accélérer la politique de « diversité » dans la vie laïque.
- Améliorer la connaissance de la population française aux ascendances plus lointaines sans pour autant établir de statistiques ethniques.

En matière de citoyenneté et d'intégration

- Accorder un droit de vote et d'éligibilité aux élections locales, départementales et régionales aux migrants établis depuis plus de 5 ans ; ainsi qu'un droit de vote et d'éligibilité aux élections nationales et européennes aux migrants établis depuis plus de 10 ans.
- Intégrer aux séminaires d'accueil des migrants – une véritable École des Parents primo-arrivants -, de programmes scolaires, para ou périscolaires attrayants d'éducation à l'intégration et d'initiation à la laïcité, au droit du travail et aux droits et devoirs du citoyen destinés à leur procurer les moyens de s'intégrer plus rapidement : langue française, règles de vie communes dans notre société, rôle des parents en liaison avec l'école, etc.
- Faciliter les naturalisations, reconnaître les plurinationalités.

- Mettre en place un programme global d'accueil et d'intégration en s'inspirant de l'expérience de la Suisse, avec au plan national le rapatriement de la gestion des migrations au ministère de l'Intérieur en liaison avec les ministères chargés des affaires étrangères, de l'emploi, des questions sociales, de l'économie.
- « Refonctionnariser » toutes les fonctions externalisées ou privatisées concernant des missions traditionnelles de service public en rapport avec les migrations : visas, sécurité des aéroports, regroupement familial, etc.

En matière de migrations temporaires

- Lever les obstacles au retour et aux va-et-vient.
- Accompagner les projets professionnels des migrants revenant dans leur pays d'origine.
- Abonder les fonds déposés sur les comptes épargne-codéveloppement censés permettre des transferts moins coûteux, associés à des projets d'investissement dans les pays d'origine.

44 - Mesures touchant aux questions internationales et à la géopolitique

- Préparer avec l'ensemble des forces de gauche européennes un projet de traité relatif aux migrations vers et au sein de l'Union qui harmoniserait par le haut les engagements de toutes les parties : États d'origine (réciprocité), États d'accueil (obligations des États pour chaque type de migration – économique, politique, etc. - en matière d'accueil, d'intégration, de naturalisation éventuelle, de mixité pour l'hébergement, etc.), migrants eux-mêmes (acceptation du dispositif facilitant l'intégration, refus de tout prosélytisme religieux, respect des valeurs et du système juridique du pays d'accueil, etc.).
- Rétablir des barrières tarifaires au sein de l'UE pour - en fonction du degré de développement atteint par les pays exportateurs concernés et/ou du risque de déstabilisation économique et social encouru - limiter sévèrement les importations en provenance de pays qui continueraient à pratiquer un dumping monétaire, éco-

nomique et/ou social inacceptable compte tenu de leur niveau de développement.

- Réviser profondément notre politique africaine.
- Au niveau européen et mondial, promouvoir la signature des textes internationaux relatifs aux migrants et ferme opposition aux tentatives post-11-septembre d'en restreindre la portée.

45 - Mesures relevant des nécessaires utopies réalistes à promouvoir dans le champ du socialisme

- Refuser l'immigration choisie par les pays d'accueil - forme moderne de pillage des ressources humaines - et préconiser, a contrario, l'immigration partagée ou choisie par les migrants eux-mêmes.
- Rendre obligatoire un service national humaniste.
- Pour inviter chaque élève, chaque migrant, chaque citoyen à l'universel, promouvoir dans le monde entier la généralisation du principe des trois tiers. Qu'il s'agisse d'éducation, d'information, de culture via l'éducation, les médias, les bibliothèques, les médiathèques, les salles de spectacle... nous suggérons de consacrer un tiers du temps, un tiers de l'espace occupé, un tiers des programmes... à son pays ; un deuxième tiers à son continent et le dernier tiers au reste du monde.
- Promouvoir des échanges mondiaux asymétriques en vue de favoriser le développement partout et pour tous.
- Introduire dans les négociations mondiales relatives aux délocalisations l'idée d'un salaire minimum mondial, pour éviter l'exploitation à outrance de la main-d'œuvre des pays en développement et limiter le risque de chantage à l'encontre des salariés des pays industrialisés.
- Faire en sorte que les pays développés, dans le partenariat avec les pays en développement, deviennent, pour ce qui est de quelque secteurs-clés, des bailleurs de technologies.
- Concentrer notre aide publique au développement sur l'éducation pour tous, la santé pour tous, les infrastructures durables au service de

l'économie, la participation de la société civile organisée à l'éclairage et à la prise des décisions économiques et sociales.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le diagnostic relatif aux effets négatifs des migrations mal gérées pourra paraître sévère. Nous voudrions rappeler que ce que vivent et ressentent des migrants ne peut guère l'être de la même manière par des autochtones, sauf s'ils vivent les mêmes souffrances. On ne peut en effet bien comprendre la faim qu'après avoir eu faim. On ne peut comprendre la vie d'un SDF sans avoir eu à la partager. On ne peut comprendre les discriminations et les délits de faciès sans les avoir subis soi-même, même si - triste constat -, ce sont très souvent des exclus d'hier qui, de nos jours, discriminent. Certaines recommandations pourront également sembler excessives ou encore, trop éloignées

des corps de doctrine actuels des partis et structures de gauche ou encore, très utopistes. Nous avons cru devoir les maintenir pour trois raisons. D'une part, n'est-ce pas le propre de la politique que de transformer l'utopie en réalité ? D'autre part, n'est-ce pas ce que l'on attend d'un Comité économique, social et culturel consultatif ? Enfin, nombre de ces mesures ont déjà fait l'objet d'un examen et, parfois, d'une approbation par les représentants de la Société civile organisée réunis au sein du Conseil économique et social de la République française dans plusieurs de ses rapports que nous rappelons ci-dessous et à la lecture desquels nous convions les lecteurs de ce rapport :

* Étude intitulée « De l'exode à la mobilisation des compétences dans le cadre d'un véritable co-développement »³¹. Rapporteur : Mme Mireille Raunet. Adoptée le 26 juin 2001 ;

* « Avis de suite sur l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous »³². Rapporteur : M. Didier Robert. Adopté le 18 juin 2003 ;

³¹ Cette importante étude du CES, après un tour d'horizon des migrations dans le monde, traite des problématiques du départ et de l'émigration vers la France en particulier, de la situation des étrangers en France et des Africains francophones en particulier, puis de leurs rapports avec le monde du travail. Il propose ensuite une gestion intégrée des migrations en France : un co-développement élargi.

³² Cet Avis de suite, adopté symboliquement le 18 juin 2003 à l'unanimité des votes exprimés (7 abstentions), demande pour tous des moyens convenables d'existence fournis en priorité par l'emploi et la formation, des lo-gements décents, l'accès à la protection de la santé, à une égale justice, à l'éducation, à une vie familiale dans des conditions normales. Il prescrit par ailleurs la mobilisation de l'ensemble des acteurs : personnes concernées elles-mêmes, professionnels dotés d'une pratique efficace visant à l'accès au droit commun, le développement des actions collectives et de la co-formation, l'implication des organisations à vocation générale, une action en direction de l'opinion publique et l'implication des pouvoirs publics et des élus.

³³ Dans cet Avis - et ce Rapport -, difficilement voté mais présentant cependant des réflexions innovantes, le Conseil économique et social, après avoir tiré des enseignements de l'histoire, analysé des réalités vécues, quali-fié les défis de l'immigration en France et examiné la question des demandeurs d'asile, formule ses recommandations pour : accueillir et aider à l'emploi, renforcer les partenariats avec les pays d'origine, réussir l'intégration.

* Comme il nous l'annonce lui-même en page 11, afin de répondre à la saisine gouvernementale, cet avis développe une triple approche :

* 2003-2007 : vers une nouvelle dynamique ? (il s'agit d'une relecture des textes législatifs de la période) ;

* pour une transformation de la ville par l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants (il s'agit de réconcilier toutes les parties de la ville - l'accent est mis sur la personne ; de la réunifier durablement - l'accent est mis sur le bâti et l'urbain ; de la développer économiquement - l'accent est mis sur l'emploi) ;

* la rationalisation de la gouvernance (il s'agit d'effectuer une lecture critique de l'existant, le bilan du PNRU, qui ouvre un nouvel élan).

Chacun des développements évoqués ci-dessus est accompagné de propositions.

* Rapport et avis sur « Les défis de l'immigration future »³³. Rapporteur initial : M. Hamlaoui Mekachera. Rapporteur final : M. Michel Gevrey. Adopté le 29 octobre 2003 ;

* Avis intitulé : « Rénifier et réconcilier la ville – Constat et propositions »³⁴. Rapporteur : M. Gérard Le Gall. Adopté le 9 janvier 2008.

On lira aussi avec grand intérêt les documents suivants :

* Rapport 2007 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles³⁵ ;

* « De nouvelles perspectives pour la rénovation urbaine – Rapport d'évaluation 2006 »³⁶ de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, publié par La documentation française ;

* Rapport d'information n° 49 du Sénat sur « Le bilan et les perspectives d'avenir des politi-ques

conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années »³⁷. Rapporteur : M. Pierre André. Adopté le 30 octobre 2006 ;

* Rapport n° 2004 168 de l'IGAS intitulé : « Évaluation de la mobilisation des crédits de droit commun de l'État et contribution à l'évaluation des contrats de ville sur trois territoires »³⁸. Auteurs : Maryse Fourcade, Gildas Le Coz, Daniel Lejeune et Danielle Vilchien en 2005 ;

* « Ségrégation urbaine et intégration sociale »³⁹ du CAE adopté en 2003 et publié en 2004 par La documentation française. Auteurs : Jean-Paul Fitoussi, Eloi Laurent et Joël Maurice ;

* « Rapport sur les conditions de la réussite scolaire en Seine-Saint-Denis »⁴⁰ du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie – Auteur : Jean-Claude Fortier – Publié par La documentation française en 1998.

³⁵ L'Observatoire analyse de nombreux indicateurs relatifs à l'emploi, aux entreprises, à l'habitat, à la santé, aux établissements et à la réussite scolaire ainsi qu'à la sécurité et à la tranquillité publiques. Il examine ensuite la mise en oeuvre de la politique de la ville quant à ses dispositifs, aux finances locales et à la géographie prioritaire. Rapport très détaillé et concernant l'ensemble des ZUS.

³⁶ Le Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU y propose diverses mesures en vue de : (I) renforcer son rôle au sein de la politique de la ville, (II) renforcer les dispositifs d'évaluation du PNRU.

³⁷ Ce rapport propose 70 mesures pour : (I) améliorer le cadre de vie dans les quartiers en difficulté, (II) mieux répondre aux besoins prioritaires d'éducation, (III) y poursuivre les actions pour l'emploi, (IV) y restaurer la sécurité, (V) faire des actions en faveur de la cohésion sociale l'un des piliers de la politique de la ville, (VI) mieux assurer financièrement et budgétairement des choix insuffisamment assumés, (VII) procéder à une évolution institutionnelle de la politique de la ville.

³⁸ Ce rapport, assorti de nombreuses annexes, établit tout d'abord trois constats : une mobilisation des crédits de droit commun en faveur des ZUS qui n'est pas à l'échelle des difficultés des quartiers, des difficultés de mobilisation des moyens trouvant leur explication dans un pilotage insuffisamment volontariste et des actions dont il est difficile d'apprécier précisément l'impact réel sur la situation des résidents des ZUS. Après quoi, il propose : de tirer toutes les conséquences de la loi du 1er août 2003 et des circulaires déjà antérieures de la DIV en matière de mobilisation des crédits et moyens de droit commun, des orientations nationales fortes devant être complétées et déclinées localement en impliquant en particulier les CTRI, de préparer la suite des contrats de ville 2000/2006 en cohérence avec d'autres réformes récentes, d'assurer une mobilisation coordonnée de l'ensemble des services de l'État par le préfet et de bâtir un système de suivi et d'évaluation adapté et partagé.

³⁹ Ce document insiste sur la nécessité de « renforcer la cohésion sociale en réduisant les distances physiques et sociales entre les différentes catégories de population dans le cadre des agglomérations urbaines ; encourager le bon niveau de solidarité en favorisant en particulier le fédéralisme intercommunal qui commence à émerger ; instituer une Agence nationale de lutte contre les discriminations qui, à la liste bien connue et déjà longue des discriminations envisageables, devra ajouter celles d'origine urbaine donc liées à des considérations spatiales. » Synthétisant de nombreux autres travaux résumés en annexe, il délivre des statistiques utiles pour l'analyse et suggère nombre de propositions pour lutter contre « le chômage de masse et [la] dynamique de divergence urbaine » ainsi que dans quatre domaines constitutifs d'un « système ségrégatif urbain » : école et formation, logement et équipements collectifs.

⁴⁰ Ce rapport contient 70 propositions fort intéressantes concernant : l'amélioration du cadre de vie, des réponses aux besoins prioritaires d'éducation, une politique de l'emploi pour les quartiers difficiles, la sécurité dans les quartiers en difficulté, le développement de la cohésion sociale, l'amélioration de la transparence financière de la politique de la ville et l'évolution institutionnelle nécessaire de cette politique.

ANNEXE 1 - DES MOTS POUR DÉCRIRE DES MAUX

Asile

Il faut lire Clémence Armand et son « Droit d'asile, au NON de quoi ? - Témoignage d'une officière de protection » publié chez Toute Latitude pour comprendre que « l'attribution du droit d'asile en France se révèle être une loterie géante » qui conduira l'auteure, partagée entre convictions et contraintes, à démissionner.

Si le droit a bien évolué positivement au cours du vingtième siècle, les États-nations sont pourtant demeurés souverains quant aux modalités de sélection et d'accueil des demandeurs d'asile. C'est à eux, trop souvent suspectés d'être de « faux réfugiés », qu'il appartient d'apporter toutes les preuves permettant de faire valoir leurs droits devant l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et la Commission des recours des réfugiés (CRR) quand, enfin, ils sont admis à y présenter leur dossier alors même que, bien souvent, ils ne connaissent pas les règles du jeu !

Bandes

Selon Eric Zemmour dans un article récent du Monde : « Dans les cours de récréation de nos écoles, les enfants se regroupent par clans ethniques qui s'ignorent ou se détestent : "Les rebeux, les renois, les feujis, les noichs ou les caifrans". Et l'insulte suprême est "Sale Français !" » [...] Les bandes ethniques s'affrontent à la gare du Nord. Lors de la présidentielle, on a vu à l'œuvre un terrifiant vote ethnique, comme l'a justement noté Jérôme Jaffré : 94 % des électeurs qui se disent musulmans ont voté Ségolène Royal ; 77 % de ceux qui se disent catholiques ont voté Nicolas Sarkozy. »

Banlieue

Si dans le passé, la banlieue était la circonscription territoriale qui s'étendait à une lieue hors de la ville et dans laquelle un juge pouvait

exercer sa juridiction, c'était aussi l'endroit distant du centre ville où l'on était exilé, banni, « mis au ban », relégué à l'écart de la société. Pour Le Corbusier, « Les banlieues sont aménagées sans plan et sans liaison normale avec la ville. » Cela est malheureusement toujours d'actualité.

Le bannus ou bannum était aussi selon Grégoire de Tours, « l'amende infligée à cause d'un délit contre le pouvoir public ». En ces années 2000, tout semble nous ramener à ce temps médiéval et confirme l'analyse de Danièle Fonxk, journaliste du Grand-Duché qui écrit : « Depuis un certain Bernard Tapie, les ministres de la Ville, voire de l'Intégration se sont succédé en France sans que rien ne change. Bien au contraire ! La banlieue est de plus en plus ghettoïsée et si on la regardait comme un miroir, on aurait la chair de poule tant elle annonce du malheur et des inquiétudes sur l'avenir de l'Hexagone. Les "quartiers" avaient pourtant lancé un sérieux avertissement à la classe politique à l'automne 2005, avertissement resté sans conséquence aucune si ce n'est la démolition symbolique de quelques tours et de belles promesses électorales assorties du reste à des propos fort désobligeants. » Elle relève ensuite qu'au moment de voter notre budget 2008... l'Assemblée a réduit les dotations de solidarité urbaine de 30 millions d'euros ! Et elle poursuit par ce redoutable constat : « Alors que les liens sociaux se nanifient, gangrenés par l'économie parallèle, la violence quasi permanente et la pauvreté sociale et éducative ambiante sont les preuves d'un échec politique flagrant doublé d'une volonté inavouée de laisser aller à vau-l'eau des pans entiers d'une population qui n'intéresse personne. »

Et nous invite à retrouver nos valeurs et notre dignité : « Est-il donc si difficile de comprendre que la France serait autrement plus prospère et par conséquent influente si elle avait pris conscience du fait que sa diversité démographique est une richesse ? Qu'il lui suffirait de refonder la République en veillant à ce qu'il

existe un socle commun de valeurs sur lequel tous construiraient un avenir commun dans le respect de l'individualisme de chacun ? »

Dans le même temps, le journal Libération du 29 novembre 2007 titrait « L'État a déserté les banlieues », soulignant le manque de médecins scolaires, de policiers nationaux, de moyens associatifs, de logements sociaux non dégradés et stigmatisant une politique de relégation et de classe menée par un État partial.

Cinq mères des banlieues disent leur détresse et résument bien la situation dans Le Monde du 6 décembre 2007 : « Nous aspirons à un avenir meilleur pour nos enfants, pour qu'ils sortent de ces ghettos où tous les échecs s'accumulent. Nous voulons des écoles et des transports, de vrais moyens pour accéder à la réussite scolaire. Nous aussi, nous voulons que nos enfants soient ingénieurs, médecins, architectes [...] Nous ne voulons pas du chômage, qui terrasse jusqu'à 80 % de nos jeunes dans certains quartiers. Nous aussi, nous voulons protéger nos enfants du fléau de la drogue et de la délinquance. Nous ne voulons pas de l'obscurantisme ou de l'intégrisme comme seules réponses au mal-être social de nos enfants, qui les conduisent au repli communautariste. »

Pour Gaspard-Hubert Lonsi Koko dans « MA », « Aujourd'hui, au pays des droits de l'Homme et du Citoyen, les enfants et les petits-enfants des colonisés sont sans arrêt en proie, à un degré certes moindre, à l'exclusion de la part de la communauté majoritaire. Il s'agit là d'un fait inadmissible et susceptible de fragiliser la cohésion nationale. »

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons nous étonner qu'à l'issue du dépeuplement de 13.000 contributions qualitatives dépouillées par ACLEFEU après les douloureux événements de novembre 2005 dans les banlieues, arrivent, dans l'ordre, des revendications concernant : l'emploi, l'arrêt des discriminations et de l'exclusion, le logement, une justice équitable et le contrôle des pratiques policières puis, l'éducation et l'orientation.

Centres (CRA) et Locaux de rétention administrative (LRA)

Il y a aujourd'hui en permanence environ 2.000 étrangers dans nos 27 CRA, près de trois fois plus qu'il y a trois ans. Ils peuvent y passer jusqu'à 32 jours depuis 2003, contre 12 auparavant. Sans compter la centaine de LRA créés sur simple arrêté préfectoral pour des rétentions de 48 heures au plus. En principe.

Chômage dans les banlieues

Selon le Rapport 2006 de l'Observatoire des zones sensibles, le taux de chômage dans les banlieues dépasse le double de la moyenne française. À Villiers-le-Bel, il atteint 19 %. Les entreprises en zones franches qui y ont été créées seraient bien souvent de simples « boîtes aux lettres ». Deux tiers d'entre-elles n'auraient aucun salarié !

Les jeunes d'ACLEFEU, conscient que, « Dans notre société, qui n'a pas d'emploi est considéré comme pire que rien, comme un parasite vivant de l'aide sociale et de la solidarité nationale », dénoncent pêle-mêle « le système pervers qui consiste à leur demander de l'expérience qu'on ne leur donne jamais l'occasion d'acquérir ; les discriminations raciales, d'autant plus que les personnes concernées ont poussé leurs études ; l'inadéquation de nombreux diplômés au marché du travail ; la difficulté à trouver des stages, qui trop souvent sont non rémunérés ou presque, alors qu'un travail est fourni, ou bien parfaitement inutiles. »

Clandestin

Pendant des siècles, le monde a vécu sans « clandestins ». Celui-ci apparaît dans l'histoire et dans le droit avec l'obligation de visa.

Communautarisme – Communauté

Du « communautaire » ou exercice d'une solidarité effective au sein d'une commune, d'une collectivité territoriale, voire d'un pays et adhésion volontaire à une culture et à sa transmission, on

est passé après l'affaire Khaled Kelkal en 1995 et les attentats du 11 septembre 2001 au « communautarisme », idéologie devenue significative d'un renfermement sur soi, d'excommunications communautaires, de replis identitaires de plus en plus virulents quand ce n'est pas violents. Il désigne maintenant l'appartenance à un groupe plus réuni par le passé – origines, religion –, que par le futur. Pour Dominique Sopo « Le communautarisme, c'est le racisme affublé des habits de l'antiracisme. »

Selon Fabrice Dhume dans « L'imaginaire nationaliste entre catégorisation ethnique et prescription identitaire », ce mot se relie à de nombreux termes négatifs voire pervers tels que tentation, intrusion, perversion, grignotage, sabotage, passéisme, repli, plaie, cancer, abcès, gangrène, « menace sur la cohérence de la nation civique à la française », pression et oppression, activistes, « prosélytes qui tentent de déstabiliser l'un des fondements de la République et le cœur de notre démocratie : l'école »... Il s'opposerait clairement aux idéaux intégrateurs de notre République, à l'opposé du modèle communautariste anglo-saxon.

Ce glissement sémantique vers la droite nationaliste et l'extrême-droite raciste nous cache la réalité d'un phénomène massif d'exclusion croissante et de mise au ban de la société de nombre de nos citoyens de toutes nationalités et origines, chômeurs enfants de chômeurs, élèves d'écoles abandonnées par les classes moyennes, enfants sans perspectives d'avenir...

Délits de faciès

Certaines de nos institutions comme certains de nos citoyens ne percevant toujours pas la réalité de la sociologie française continuent à stigmatiser ceux qui, pour partie en font la richesse, les étrangers. Belle inversion des pratiques coloniales qui interdisaient le « Plateau » ou « Centre-ville » aux autochtones qui ne devaient pas y circuler en dehors des heures de travail. D'où les contrôles d'identité permanents qui visent essentiellement pour ne pas

dire uniquement les citoyens aux faciès « étrangers », perçus par eux comme de véritables harcèlements. Pour monsieur Achille Mbembe, professeur à l'université de Jobourg, cité dans « NF », « Le grand basculement de ce début de siècle, c'est l'extension, aux citoyens français non-blancs, des ignobles traitements infligés autrefois aux sujets coloniaux et à ceux que l'on nomme, simplement, « les étrangers ». [...] En réalité, cela fait plus d'un quart de siècle que la banlieue a été transformée en nouvelle colonie pénale. La ségrégation spatiale aidant, la loi d'exception s'exerce désormais ici sur des citoyens internés depuis longtemps déjà. C'est ce qui explique la limitation systématique des libertés – à commencer par la liberté de se déplacer, la multiplication des contrôles et des fouilles au corps, les entraves à la vie familiale, les artifices de confinement dans les tours, la discrimination quasi institutionnelle sur le marché du travail même pour les plus qualifiés. L'obligation du port permanent d'un document sur soi rappelle, à bien des égards, le pass sud-africain, le livret de travail du temps de l'apartheid, ou encore les méthodes israéliennes des checks points en Palestine. »

Désespérance sociale

Quand plus rien ne va, quand la République n'offre plus aucune espérance, la désespérance sociale s'installe avec ses recours irraisonnés. Cynthia, dans « LCPL » l'exprime ainsi : « C'est ma foi qui me permet d'espérer, pas la politique ». D'autres sautent le pas et rejoignent les intégrismes et leurs systèmes de solidarités souvent efficaces, sur le moment.

Diaspora

Étymologiquement, diaspora, terme grec, signifie dispersion et évoque la situation des communautés juives installées hors de Palestine et ces communautés elles-mêmes. Au fil du temps, le mot finit par désigner tous citoyens d'un pays donné hors de son pays.

Discrimination, traque

Pour madame Rosa Aoudia-Tandjaou, libraire, présentant « La Discrimination négative » de Robert Castel publié au Seuil : « Il part de la situation de cette population tenue à distance du centre, dans des cités qui promettaient d'être radieuses et qui se sont transformées en cauchemars. Avec le chômage, les changements de politiques d'immigration du milieu des années 1970, puis la paupérisation de ces quartiers, les frontières d'un espace de relégation finirent pas se dessiner : la "banlieue" [...] Les "jeunes" ne perçoivent la République qu'au tra-vers de promesses non tenues, générant une frustration à la hauteur des engagements de notre modèle social. »

Une chinoise déjà expulsée et revenue en France l'exprime autrement pour Le Monde du 20/10/07 : « En me penchant, j'aperçois les entrées du métro. Avant de sortir, je regarde toujours s'il y a des fourgons de police. S'ils sont là, je reste chez moi, c'est trop dangereux. » Une école qui dispense des cours de français aux migrants : « S'il y a des fourgons au métro, nous faisons une annonce avant et après les cours [...] Pour les régularisations, la préfecture exige des attestations d'alphabetisation mais la même préfecture arrête nos élèves à la sortie de l'école. »

Pour les Cahiers de doléances d'ACELEFEU, « Trop, trop, trop de discriminations racistes ! Les cahiers de doléances sont dramatiquement clairs sur cette question : plus de la moitié des cahiers l'évoquent, et une partie substantielle des personnes qui les dénoncent, le font manifestement par solidarité, en parlant de l'expérience vécue par des amis par exemple. » « Ceux qui évoquent la discrimination qu'ils ont eux-mêmes subie décrivent un véritable enfermement dans la précarité, en matière d'emploi ou de logement, une discrimination quotidienne et permanente, qui brise, pour ceux qui ont de 15 à 35 ans, tout espoir de s'en sortir, malgré les efforts et les diplômes universitaires. » « ... D'autres évoquent l'impossibilité de s'éman-

ciper de ses parents qui en découle, soit en ne trouvant pas de travail soit en n'ayant pas accès au logement ni public ni privé (pour les célibataires). »

École - Formation

Comment comprendre qu'à Villiers-le-Bel, seulement 59 élèves sur 650 mangent à la cantine scolaire ? Qu'il n'y existe aucun lycée d'enseignement général, pas plus de bureau de l'ANPE, de la CAF ou de commissariat de police ?

Comment admettre que, désormais, pour migrer vers la France, il faudrait déjà et d'abord pratiquer convenablement la langue française ? Bien entendu, la maîtrise d'une langue du pays d'accueil est un facteur indéniable d'intégration, mais en est-il la condition ?

Édouard Brézin, dans un récent *Courrier des lecteurs du Monde* est interpellé par ce nouveau frein aux migrations : « Mes parents sont entrés illégalement en France avant la seconde guerre mondiale. Ils ne parlaient pas français. Ils étaient sous le coup d'un arrêté d'expulsion lorsque la guerre éclata. Mon père s'engagea dans les forces françaises ; il fut fait prisonnier et s'évada très vite. Il se trouva de braves gens courageux pour nous aider à échapper aux nazis et à leurs serviteurs. En 1946, nous fûmes naturalisés français. L'école de la République me permit généreusement de me diriger vers la profession qui me plaisait. Cette France-là, qui m'a accueilli, soutenu, donné ma chance, je l'aime. N'y touchez pas. »

Ne voit-on pas qu'assouplir la carte scolaire ne peut qu'accélérer un processus cumulatif de ghettoïsation déjà largement en cours ? Répondant aux questions de Michel Onfray dans « LCPL » un banlieusard nous prévient : « Soit on réussit les objectifs de formation sur la cité, soit ma banlieue risque de devenir Gaza. »

Économie des banlieues

En l'an 2000, les 10 communes les plus riches de la région Île de France disposaient de 2 fois plus de produits de la taxe d'habitation et du foncier

non bâti que les 10 communes les plus pauvres, de 4 fois plus de recettes du foncier bâti et de 18 fois plus de recettes provenant de la taxe professionnelle ! Les premières dépensaient alors 10.580 francs par habitant pour le fonctionnement des services publics communaux contre 6.636 francs pour les secondes !

C'est Didier Vaillant, maire de Villiers-le-Bel qui résume brutalement la situation en expliquant que : « Ici on a construit autant que dans les villes nouvelles. Avec la différence que nous n'avons pas eu droit aux équipements de transport et à l'implantation d'entreprises. » Nous avons là un problème majeur des banlieues : pas d'entreprises = pas de taxe professionnelle = peu de ressources fiscales vu les niveaux de chômage et de revenus dans ces banlieues = peu de possibilités pour les communes de faire face aux problèmes amplifiés par leur mise au ban, y compris en matière de transports urbains.

Éloignement ou reconduite aux frontières

Sait-on que c'est Mayotte qui, avec 12.246 mesures d'éloignement en 2006, soit plus de la moitié de celles réalisées en métropole, détient le record des reconduites aux frontières pour la France ? Il est vrai que là comme en Guyane, immigrations et reconduites s'apparentent au jeu du chat et de la souris. Qui peut croire que ces mesures puissent décourager des femmes et des hommes qui n'aspirent qu'à permettre une vie meilleure à leurs enfants ?

Emploi

Selon Libération, le revenu moyen par habitant à Villiers-le-Bel est de 6.250 € contre 12.500 en Île-de-France. Si nous ne savons pas résoudre cette question, les interlocuteurs dans les banlieues de Michel Onfray dans « LCPL » pourront encore demain répondre ainsi à ses interrogations : « La différence entre ces gosses et moi qui ai subi des injustices, c'est qu'eux manquent de références profondes. Mon père, moi, c'est un

mec qui bossait, et il avait des principes, beaucoup de parents ne les ont plus, ils sont totalement dépassés. Comment veux-tu qu'un père au chômage dise à son fils "Va travailler" ? Lui-même ne trouve pas, on le rejette ! » « Ici, le chômage est tellement fort, quand tu vas voir une assistante sociale pour te faire aider et que tu gagnes 5.000 francs, tu n'es pas plus malheureux que quelqu'un qui est au chômage, donc elle t'aidera pas. »

Dans son rapport de mars 2007 sur les discriminations à raison de l'origine dans les embauches en France, le Bureau international du travail dresse un constat très sévère : « près des neuf dixièmes de la discrimination est enregistrée avant même que les employeurs ne se soient donné la peine de recevoir les deux testeurs en entrevue [...] Près de 4 fois sur 5, un candidat à l'embauche d'origine hexagonale ancienne sera préféré à un candidat d'origine maghrébine ou noire africaine selon une enquête nationale par tests de discrimination conduite en France sous l'égide du Bureau international du Travail (BIT) mandaté par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère français de l'Emploi et de la Cohésion sociale. »

Expulsions d'étrangers

Si l'Organisation des Nations-Unies via sa Commission du droit international s'interroge régulièrement sur les effets de ce droit sur les expulsions d'étrangers et appelle les États à respecter les instruments en matière de droits de l'Homme... elle n'en réaffirme pas moins le droit souverain des États dans ce domaine.

Immigration « choisie »

Le drame avec cette terminologie de l'immigration « choisie », c'est que l'on ne précise pas que le choix est effectué par le pays d'accueil et non par le migrant lui-même. Sinon, quel internationaliste, quel universaliste pourrait-il être hostile à cette idée de migrations choisies ?

L'affaire en cours de l'Arche de Zoé en rappelle

une autre, lorsque, ainsi que le commente monsieur Antoine Derouallière à propos de la parution du livre « Enfants de l'exil » d'Ivan Jablonka publié au Seuil, « Le tout puissant député de l'île, Michel Debré, organisa avec le concours de la DDASS locale le transfert de plusieurs centaines d'enfants. Il s'agissait de leur offrir un avenir, mais surtout de garder ce département dans le giron de la République, cette migration s'inscrivant dans un vaste plan destiné à apaiser les tensions sociales annonciatrices de revendications d'indépendance ». Cela se passait en 1966. Mais l'invention de l'immigration choisie est bien antérieure pour la France.

Et ce n'est pas pour imiter la Grande-Bretagne qui a adopté en 2002 son « High Skilled Migrations Programme » qui a conduit en 2003 à une progression de 50 % des permis pour des immigrés ayant un niveau d'éducation supérieur contre une croissance globale de 20 % pour les autres, ou notre voisine l'Allemagne – premier pays d'immigration de l'OCDE avec 7,3 millions d'étrangers en 2004 soit deux fois plus qu'en France –, qui a légiféré ensuite dans le même sens, que notre gouvernement défend aujourd'hui une immigration choisie et en négocie les termes avec ses partenaires bilatéraux.

Non. L'immigration choisie est née des travaux – comme cela a été expliqué supra - d'un certain Georges Mauco devenu « spécialiste » de ces questions pour avoir, le premier, publié une thèse sur ce sujet en 1932.

C'est sous son influence que sera mis en place dans les années 1930 un contrôle des étrangers en France, que seront regroupés au sein d'une direction relevant de la Sûreté nationale les bureaux des expulsions, des cartes d'identité et des réfugiés politiques, que sera inauguré en février 1935 un Service central des fiches dactylographiques qui comptera environ 1,6 million de dossiers en 1939. C'est le moment où les « individus tarés, physiologiquement ou moralement » sont fichés et interdits de séjour. C'est le moment où la procédure du visa d'entrée est imposée aux ressortissants de nombreux pays

comme l'Allemagne, la Grèce, les États-Unis, divers pays d'Europe de l'Est. C'est à cette époque qu'un bureau de la préfecture de Police, censé se consacrer aux touristes mais s'intéressant aussi aux étudiants étrangers, exige des preuves matérielles de leurs conditions d'existence avant de déterminer un éventuel droit au séjour.

C'est en 1934 que notre droit autorise les expulsions par la force des sans-papiers, mariés ou non à un compatriote, parents ou non d'enfants nés en France.

Comme le précise Gérard Noiriel, « Le piège de l'immigration "choisie" commence alors à se refermer sur les réfugiés. Cette politique, construite pour alimenter les secteurs les plus ingrats du marché du travail, avait placé, dès le départ, les personnes exerçant des professions intellectuelles ou commerçantes, particulièrement nombreuses parmi les réfugiés fuyant le nazisme, au sommet de la catégorie des "indésirables". Mais alors que faire des individus qui n'ont ni travail, ni papiers en règle ? Puisque la police ne peut pas les expulser sans porter atteinte au droit d'asile, alors il faut les emprisonner. C'est la solution prônée par les fonctionnaires du Quai d'Orsay dans un document daté du 6 février 1935 qui propose « la création de camps de concentration pour les réfugiés qui ont donné des motifs de suspicion à la police, et des chantiers de travail pour ceux qui n'ont commis d'autres délits que d'avoir perdu leur gagne-pain, par suite de la crise économique et des mesures prises pour sauvegarder la main-d'oeuvre nationale ».

L'ambiance malthusienne de l'époque s'y prêtait puisque dès 1933 une loi écartait presque totalement les étrangers du droit d'exercice du corps médical et accordait à celui-ci un droit de regard sur leur éventuelle naturalisation, leur interdisant même tout exercice pendant les cinq années suivant celle-ci !

Il a fallu l'arrivée du Front populaire en 1936 pour que Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, rende aux Algériens leur liberté de venir en

France et procède à une régularisation importante de nombreux Marocains.

Comme d'autres par la suite, Georges Mauco souligne la sur-représentation des étrangers au sein de la population carcérale et des indigents accédant aux soins hospitaliers. Comme d'autres par la suite, il déplore l'entrée en France d'« éléments inaptes au travail manuel et qui ne viennent en France que pour y employer leurs dispositions innées au trafic et au négoce. Tel est le cas des Juifs polonais, russes ou roumains, des Arméniens, des Levantins, et en général de tous les Sémites et de certains Grecs et Arabes. Or, il n'y a déjà que trop d'intermédiaires parasites qui s'interposent entre le producteur et le consommateur ».

Comme les nazis, il s'inquiète d'éventuelles conséquences que les mariages mixtes pourraient avoir sur le plan racial employant même le terme d'abâtardissement ! Sur la base d'enquêtes pseudo-scientifiques, il classe les migrants selon leur degré d'inassimilabilité. C'est en ce temps également que les indésirables non expulsables deviennent des assignés à résidence et doivent justifier tout déplacement auprès de la police sous peine d'amende d'abord, puis d'emprisonnement en cas de récidive, première application des peines-plancher. Le terme de clandestin fait sa première apparition dans notre droit à cette époque.

Ils ne seront cependant pas moins de 100.000 immigrés et réfugiés à être mobilisés en 1939 ! C'est cette même politique de l'immigration choisie avec sa carte et ses visas « compétences et talents » que notre pays met aujourd'hui en place. On ne s'étonnera pas de constater que si la France veut bien accueillir des bac + 8 venus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne, elle s'efforce de réserver les emplois plus subalternes à des migrants culturellement plus proches, ceux d'Europe de l'Est par exemple.

Illustration : pour la République du Congo, la carte de trois ans compétences et talents ne pourra être accordée à plus de 150 Congolais par an. Quant aux jeunes professionnels, ils ne sau-

raient être plus de 100 à venir en France pour un maximum de 18 mois. Tout autre candidat à une migration vers la France devra justifier d'un contrat de travail pour une profession relevant d'une liste de 15 métiers hautement qualifiés. Ce n'est plus de l'immigration choisie, mais du pillage de cerveaux choisis. Après les matières premières, on veut maintenant faire main basse sur les matières grises du continent africain.

Insécurité

Dans son ouvrage « Des ennemis commodes. Étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe », Loïc Wacquant relève une sur-représentation des étrangers dans les prisons d'Europe souvent au niveau de celle des Noirs dans les pénitenciers américains. Il note particulièrement une multiplication des centres de rétention pour migrants et une criminalisation croissante des immigrés en Europe.

Pour Jennifer Schwarz, dans La campagne présidentielle n'a pas eu lieu publié chez Laffont, ces questions d'insécurité sont auto-entretenues par des relations forces de sécurité/banlieues particulièrement insatisfaisantes. Ci-après, quelques extraits de son ouvrage.

Un fonctionnaire de la brigade de sécurité urbaine : « Chaque nuit, entre trois et cinq voitures sont brûlées dans le département, tout le monde s'en fout, les flics sont caillassés, tout le monde s'en fout... Il est vrai aussi que l'on va toujours taper les mêmes gens, il y a une dérive, du matraquage, du harcèlement, faut faire gaffe à le faire plus, faire plus. Cela ne règle pas les choses. »

Un autre agent, à propos du « business » (ou commerce de la drogue) : « Ils les prennent de plus en plus petits. Ils leur font croire que le "business" est la seule façon de se démerder, de s'en sortir. Ces mecs, ces dealers, ils faut les casser, les isoler. »

Le même à propos des émeutes et attaques répétées : « La hiérarchie a foutu le feu au quartier, ils envoient les CRS tous les jours depuis 2005. » Un collègue : « La police n'est

pas là pour contrôler tout le monde et jouer les cow-boys ! ». Concernant quelques CRS : « Certains de ces mecs, ce sont des bœufs. Tu leur dis “fonce”, ils foncent ; “tape !”, ils tapent. De vrais malades. Cette présence policière ça fait chier les habitants. Ils sont là, donc ils disent, on va les faire chier. Les collègues ont la peur au ventre. »

À propos des étrangers en situation irrégulière et de la pression pour faire du chiffre : « Et pourtant, ils ne font pas de bruit les sans-papiers, ils bossent, ils se font tout petits au contraire, pour ne pas se faire arrêter. Ce ne sont pas eux qui foutent la merde. » Le précédent : « Souvent, les gens sont interpellés, mis en garde à vue, placés en centre de rétention puis libérés. Les familles, elles, attendent des délais de quinze jours, un mois, la peur au ventre, avec 70 % de chance que l'expulsable soit libéré. Ça me rend malade. Alors, pour leur éviter ce calvaire, on essaie souvent d'arranger les choses [...] »

À propos de certaines interventions : « Moi j'appelle ça une rafle et je pèse mes mots. Une rafle c'est quand on embarque et qu'on fait le tri après. »

Un jeune, sortant de tôle : « J'ai eu froid dans le dos quand je me suis aperçu que le mitard, c'était uniquement la prison dans la prison [...] En dehors de l'absence de meufs, rien n'est différent de là où l'on vit. »

Un officier sapeur-pompier votant FN depuis 1995, explique « ne pas comprendre pourquoi les gens ne respectent pas les lois de la République ni pourquoi on a parké tous les cas sociaux au même endroit comme dans une Cocotte-minute ». Quant à Sylvain, il indique « qu'il vient de quitter Grigny “pour retourner vivre en France”. »

Il est intéressant de noter également ce qui ressort des Cahiers de doléances d'ACLEFEU. Visiblement, pour les habitants des quartiers populaires, la vision de l'insécurité n'est pas la même que pour nos médias : « L'insécurité au quotidien, telle que nous la raconte les cahiers, ce sont avant tout des gamins turbulents, capa-

bles de vandalisme qui ajoute aux difficultés du quotidien (bris de vitre des voitures pour voler une bricole, abribus...), violents dans leurs rapports entre eux et aux autres, certainement très malappris et insolents, mais pas la “racaille extrêmement violente et sauvage” dont ont peur ceux qui ne la voient qu'au travers des médias. Contrairement au discours officiel, les personnes qui ont rempli les cahiers fustigent la tranquillité dans laquelle les trafiquants en tout genre “exercent leur métier”, au vu et su de tous, et de la police. S'attaquer aux trafics sans soupçonner l'ensemble de la population d'un quartier, c'est bien à cela que doit servir un travail d'enquête sérieux. »

À propos de la police, « Les cahiers de doléances sont loin de revendiquer la suppression de la police ou de se muer en appels aux armes ou à la justice privée, comme le voudrait l'imaginaire d'une population globalement délinquante que certains diffusent. Les manières de la police sont malgré tout particulièrement dénoncées, et il est important de ne pas balayer cela d'un revers de main : ce sont autant les filles que les garçons, chez les jeunes, qui décrivent des contrôles incessants de la part de policiers qui en outre les connaissent déjà personnellement, des insultes comme substitués aux formules usuelles de politesse, des coups et bousculades malheureusement trop fréquents. Les plus âgés le dénoncent également en masse, et dans les cahiers, nombreux sont les té-moignages de violence contre des mères accompagnées de jeunes enfants ou contre des travailleurs qui rentrent tard et ne « zonent » pas de nuit. Le sentiment concernant la police est que ses missions n'ont plus rien à voir avec l'ordre public et la protection de la population, mais bien avec le contrôle social ou le contrôle racial. »

Intégration ou communautarisme

Selon Abdellali Hajjat, chercheur, le concept d'intégration renverrait au passé colonial de la France, du temps de son empire et certaines

représentations élaborées à cette époque légitimant la relation de dominant à dominé se perpétueraient aujourd'hui, chez nous, sous un nouveau visage. Selon un anonyme, revenant sur Internet sur sa propre expérience, « un immigré s'intègre dans les valeurs de son pays d'accueil avant même de s'y installer [...] on ne peut pas vivre sa vie à la découpe. Avoir soit une intégration culturelle, soit une intégration économique, soit une intégration sociale, etc. Lorsqu'on parle d'intégration réussie, sans doute, on doit entendre une intégration globale, à la hauteur des capacités de l'individu. Actuellement, avec toutes les exclusions que l'on connaît, la communauté noire connaît collectivement une discrimination positive. »

Il ajoute : « La Francophonie n'est-elle pas un communautarisme ? L'Union Européenne, qui ferme ses frontières n'agit-elle pas par communautarisme ? L'opposition Occident/Orient n'est-elle pas du communautarisme ? Le fait de prétendre que les immigrés africains sont intégrables parce qu'ils ne sont pas de culture judéo-chrétienne, n'est pas une attitude communautariste ? »

En tout cas, l'inconscient néocolonial explique globalement le comportement de la communauté majoritaire, c'est-à-dire blanche, à l'encontre des Africains. Force est de constater une part de mépris chez ceux qui sont censés les promouvoir. Ainsi est-il urgent de combattre concrètement le « communautarisme à rebours » qui les exclut de la gestion de la chose publique et de la représentativité politique. Cela évitera qu'ils restent longtemps des « citoyens aux responsabilités limitées ». Une politique paternaliste est antinomique à l'émancipation d'une partie de la population française. À devoirs égaux, droits identiques !

Jeunes des banlieues

Ce qui frappe Géricault dans son : « Le jour où l'échine se réveillera » pour Libération du 29/11/2007, c'est qu'en dépit du grand nombre d'étudiants en sociologie, l'on ne sache prati-

quement rien de l'occupation des jeunes de la Plaine de France... On ne sait ni à quoi ils occupent leurs journées, ni les conditions de leurs logements, ni leurs revenus personnels et d'où ils proviennent, ni ce qu'ils ressentent des discriminations dont ils sont l'objet, etc.

Justice en banlieue

Pour ACLEFEU, « il faut que la France et ses élites se rendent compte du niveau de crise atteint. Les cahiers de doléances sont l'expression d'une criante et désespérée demande de justice. Toutes les faillites de l'institution judiciaire sont dénoncées, et en particulier l'inégalité économique qui frappe les classes populaires comme une quintuple peine : la qualité de la défense et l'issue du procès dépendent largement des honoraires que l'on peut payer à son avocat, les magistrats méprisent et traitent de façon paternaliste ces mêmes personnes, dont les affaires sont déjà considérées comme mineures par les policiers dès l'enregistrement de la plainte, les personnes issues des classes populaires souffrent parfois violemment de la lenteur d'une procédure dont leur avenir dépend. Les jeunes se voient souvent appliquer les principes d'une « tolérance zéro » qui ne leur laisse jamais de seconde chance, qui les marque à vie comme délinquant même s'il ne s'agissait que de bêtise d'adolescence, quand ceux qui sont coupables d'abus de biens sociaux ou publics portant sur des sommes faramineuses, sont à peine inquiétés, retrouvent un poste de PDG ailleurs ou reprennent leur carrière politique quelques années plus tard, si d'aventure ils ont été condamnés [...] La justice ne condamne pas la discrimination raciale, pourtant fléau endémique, ou alors difficilement, et à des peines ridicules. La discrimination brise la vie de milliers de personnes, les prive d'avenir et d'espoir. Les cahiers de doléances montrent que l'essentiel des personnes ne croient pas à la possibilité de se voir rendre justice sur cette question. Ainsi, c'est le sentiment d'avoir à faire à une justice de classe et de "race" qui se dessine.

L'interpellation revient comme un leitmotiv au fil des cahiers : une justice plus juste ! »

« Summum juus, summa injuria », disent les latinistes. Rien n'est plus injuste que lorsque la justice elle-même génère des injustices, disait à juste titre Sénèque. Rien n'est plus grave que lorsque, au nom des valeurs républicaines, l'on exclut une partie de la population du fait de son origine, de son sexe ou de son niveau social.

Logement en banlieue

Pour une fois, le diagnostic est partagé par tout le monde : raréfaction voire absence totale de mixité sociale et dégradations rapides et continues de l'habitat. Ce n'est pas seulement l'ascenseur social qui ne fonctionne plus mais l'ascenseur tout court.

Pour ACLEFEU, « Ce n'est pas une surprise, les problèmes de logement font partie de ceux les plus souvent évoqués, qu'il s'agisse de la difficulté à trouver un logement, de l'état de délabrement des logements sociaux et de certaines copropriétés (insalubrité), y compris les parties communes (ascenseurs dangereux), et les espaces extérieurs, de l'inadaptation des logements, ou du problème général du coût prohibitif des logements, de la lourdeur des charges, ou encore de tout cela à la fois. Mais les doléances évoquent aussi avec insistance le manque de mixité sociale et raciale des grands ensembles, le non-respect de la loi SRU... le calcul de l'APL hors charges et sur des salaires touchés plus d'un an auparavant, le problème spécifique du logement des jeunes et des étudiants, avec en particulier des chambres de cité universitaire minuscules et dans un état déplorable, le logement des immigrés récents, clandestins ou non, par des marchands de sommeil [...] Le logement des jeunes est un problème qui revient avec insistance dans les cahiers : ceux-ci ne réussissent pas, même après 25 ans, à partir de chez leurs parents. Les conditions de vie (environnement, délabrement, hauteur des immeubles et distance entre eux, squat des hall par des jeunes qui n'ont aucun autre lieu ...) et l'hygiène

(détritus ...) dans les cités ou les cités Universitaires sont très souvent dénoncées. Il en est de même, pour les grandes cités, du manque de commerce de proximité et de service public. Les problèmes de voisinages, produits de la précarité, de la mauvaise insonorisation et du délabrement de l'habitat sont régulièrement évoqués. »

Pour Marc Bernardot, maître de conférences en sociologie à Lille I, dans sa remarquable étude intitulée « Déplacer et loger les indésirables. Sociologie du logement contraint », qui caractérise le « logement contraint » comme destiné à accueillir les populations indésirables et inutiles, à les placer à l'écart, sous surveillance et sans moyens de subsistance autonomes, mais dans des espaces clos et séparés permettant d'assurer un contrôle militaire de ces populations « en déplacement, déviants, réfugiés ou migrants et de les maintenir pour des durées indéterminées à l'écart du reste de la population »...

A le lire, on ne peut pas ne pas penser qu'il nous parle du logement des migrants et de leurs descendants dans nos banlieues ! Et c'est, à bien y regarder, ce dont - outre le logement spécifique de réfugiés politiques logés en théorique temporairement dans des camps militaires comme celui de Fréjus pour les Kurdes arrivés en 2001 -, il nous parle. Conçus durant la Première Guerre mondiale pour faire face à des situations et menaces particulières, ces logements contraints se seraient pérennisés, une fois la paix venue. La seule différence majeure avec ces camps pour « bouches inutiles » est que l'on s'efforçait alors de fournir du travail à leurs occupants afin que leur prise en charge ne pèse pas trop sur nos budgets.

Pour le reste, comme pour les structures décrites par monsieur Bernardot, « il s'agit toujours d'une ségrégation dans un habitat en dessous des normes en vigueur. D'un point de vue technique il est hors-réseaux, exigü et mal équipé, collectif et surpeuplé [...] De même qu'il revient moins cher qu'un logement aux normes en

termes de taille, d'équipement sanitaire, d'entretien et de gestion, le personnel de gardiens de ces logements est souvent réduit et peu compétent à l'exception des quelques cadres et travailleurs sociaux qui y interviennent. Tous ces aspects participent d'une fonction dissuasive et répulsive de ce « sous logement ».

Le sujet est important. Écoutons encore quelques habitants des banlieues rencontrés par Jennifer Schwarz : Pierrot : « La misère, si forte à Grigny, ça a été voulu et entretenu par l'État. À la Grande-Borne, ils ont vidé tous les quartiers pauvres de Paris. Ils ont entassé là des familles en difficulté. » « Les gens essaient de vivre, surtout de survivre, peut-être beaucoup sans espoir, sans travail, sans rien. Parce qu'ils sont méprisés. On leur a dit « Viens travailler chez nous et vivre là-bas », ce n'est pas du racisme mais du capitalisme. Dans ma jeunesse, c'étaient des ouvriers qui habitaient dans des cités ouvrières. Maintenant, il n'y a plus d'ouvriers, rien que des banlieues. » Une fille d'immigré : « Il faut coloniser Grigny, réintroduire des têtes blondes. On en a marre d'être qu'entre nous ! » Serge va aussi découvrir les petits tracas de la vie quotidienne en cité : « les gamins qui pissent ou défèquent dans les couloirs de l'immeuble. Les capotes usagées jetées dans l'escalier, les seringues camouflées sous les panneaux isolants. Les caves où s'entasse du matériel volé. Les squatteurs du rez-de chaussée, les dealers de Melun qui trafiquent en bas de l'immeuble. » Pour Justine et Serge, « il est primordial, urgent, prioritaire, de régler le problème de l'absence de mixité. Car c'est elle, d'abord, qui condamne à la vie de ghetto. »

Mémoire

La mémoire... c'est ce qui vous revient quand rien ne va plus. Et chacun n'a évidemment pas la même vision du passé ! Un proverbe africain dit ceci : « Quand la mémoire ramasse du bois mort, elle ne s'intéresse qu'aux fagots qui lui plaisent ».

Dans « NF », Lonsi Koko souligne à juste titre, à propos de la Cité nationale de l'Histoire de

l'Immigration et de sa « tapisserie de pierre » qu'il « faudra expliquer aux visiteurs "issus de l'immigration", selon la formule consacrée, que les noms des grands ports coloniaux – Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille – n'y sont pas inscrits comme ports d'attache des navires négriers qui déportèrent leurs aïeux enchaînés aux Antilles. »

Pour beaucoup de nos amis étrangers, notre histoire et celle de l'Europe couvrent également des périodes moins flatteuses que celle des Lumières : pillage des ressources de l'Amérique latine avec nos fameux corsaires, héros navigateurs au service du roi, commerce triangulaire, liquidation programmée des Indiens d'Amérique, traite des Noirs, impérialisme de la période coloniale, Code noir et travail forcé, répressions à Madagascar, en Tunisie, au Sénégal, à Douala au Cameroun, guerres coloniales en Asie du Sud-Est et en Algérie...

Il est vrai que, nous, Français de notre génération, ne sommes pour rien dans ces actes commis par de lointains ancêtres. Mais quand nous pensons à ces aspects de notre histoire, nous ne pouvons exonérer nos anciens, promoteurs des croisades, de l'Inquisition, de la Saint-Barthélemy ou du génocide juif... et nous ne pouvons pas ignorer que – même s'ils éprouvent une grande admiration pour la France des libertés et des droits de l'Homme -, beaucoup de nos migrants ne peuvent pas « nous » exonérer de ces actes peu glorieux. Cela doit nous appeler à un plus grand respect de ces étrangers dont les parents sont venus à notre secours dans nos épreuves les plus difficiles. Cela mérite, osons le mot, des compensations. À ceux qui pensent qu'il y a une limite à ne pas franchir quant aux pourcentages de migrants dans une société donnée, rappelons que ce n'est pas chez nous que des taux de 15 %, 20 % ou 30 % sont mesurables... mais bien en Afrique ! Au moment où l'un de nos ministres négocie « l'immigration choisie » avec le Président de la République du Congo, Brazzaville a été la capi-

tale de la France libre, prônons les migrations choisies... choisies par les migrants.

Albert Londres écrit en 1929 dans « Terre d'ébène » : « Ils vous regardent comme si, dans le temps, ils avaient été des chiens à qui vous auriez donné du sucre. » Pour Lonsi Koko dans « NF », n'oublions pas « L'autre grand détour par un passé souvent lointain – la traite négrière, l'Égypte ancienne, l'époque coloniale – que les discriminés d'aujourd'hui lui imposent [à la France] et s'imposent à eux-mêmes, pour trouver une solution à leurs problèmes les plus immédiats : un chômage massif, leur "ghettoisation", la rupture générationnelle, une forte délinquance, des violences policières [...] En paraphrasant une remarque de Marx dans Le Dix-huit brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte, on dirait que les souffrances et les humiliations de toutes les générations mortes pèsent comme un cauchemar sur le cerveau des vivants. »

Ministère de la Ville

Sous ce nom ou un autre, la France a connu 19 ministres en 17 ans et déjà 7 « plans » tout aussi magnifiques les uns que les autres. Mais plus interministériel que ministère plein, aucun de ces ministères n'a disposé des moyens nécessaires pour réaliser ces plans.

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement

Pour Le Monde du 10/10/07, des historiens et démographes écrivent : « Quatre mois après la création de ce ministère, nous constatons, hélas, que nos craintes étaient fondées ; les immigrés sont présentés, désormais comme une menace pour l'identité nationale, comme des fraudeurs en puissance, des suspects qui doivent recourir à des tests ADN pour prouver leur bonne foi et leur bon droit. L'histoire de l'immigration est fréquemment mobilisée pour justifier ces mesures dans des discours opposant les "bons" immigrés d'hier, respectueux des valeurs républicaines et qui "ont fait l'effort de s'intégrer", aux "mauvais" d'aujourd'hui. »

Ce ministère a visiblement été créé pour élever

des barrières à l'entrée et à l'établissement en France de migrants particuliers : noirs et/ou musulmans. Comment ne se rend-on pas compte que rien ne pourra jamais empêcher les migrants de migrer ? Luc Bassang, dans « Comment immigrer en France en 20 leçons » publié chez Max Milo, nous le fait comprendre en laissant la parole à Issac : « Isaac, mari et père de deux enfants qu'il aime, a un rêve et un seul qui ressemble étrangement à celui de milliers de compatriotes africains : émigrer en France, à Paris exactement. À tout prix et par tous les moyens, conscient pourtant des difficultés à surmonter pour vivre mieux : "il est désormais plus facile de trouver le résultat du Tiercé dans l'ordre que d'obtenir un visa pour la France". Une chose semble réjouir Isaac : les nouvelles dispositions prises par le ministre de l'Intérieur en matière d'immigration. "Si j'ai bien suivi son discours, la France veut des cerveaux". Qu'à cela ne tienne ! "Comme si fabriquer de faux diplômes pouvait dépasser un Africain ! Penser que cela peut constituer une difficulté pour un Africain, c'est oublier que tous nos chefs d'État sont des analphabètes docteurs d'État". "Aucun fonctionnaire n'a jamais pu empêcher le destin d'un homme de se réaliser. [...] Immigrer, pour nous, les désespérés de la Terre, ce n'est pas la même chose qu'aller en vacances avec un bob sur la tête et un appareil photo numérique autour du cou. C'est une question de survie" ».

Nationalisme

Pour la droite comme pour la gauche, le nationalisme est un repli sur soi. La différence est que, pour la gauche, dans la lignée des Lumières, de l'Humanisme éclairé, il n'est pas possible de penser nos politiques dans les limites du cadre national. Elle doit plutôt promouvoir les coureurs du Monde, accepter et promouvoir nos différences doit être source de richesse et d'échanges quand la droite en fait une base de cloisonnement. La diversité a toujours été source d'enrichissement.

Passeurs

Il y a les passeurs de cultures, admirables ponts entre citoyens du monde. Mais aussi les passeurs de travailleurs, modernes exploitants de la misère humaine. Témoignages enregistrés le 7/7/2007 lors de la journée de réflexion sur l'immigration clandestine, réalités et perspectives, organisée par l'Association des Maliens expulsés : « La journée a d'abord enregistré le témoignage vivant d'Alassane Dicko sur la réalité du camp des refoulés de Tinzawaten (carrefour malien à 5 km de la frontière algérienne) [...] Là, 800 à 1.000 candidats à l'émigration subissent sous un soleil de plomb de 40°, sans abri, les pires privations et humiliations. Tout manque dans cet enfer de sable et de cailloux. Demander de l'eau à son prochain signifie ici "vouloir le tuer". Une fois refoulé, le migrant n'a qu'une idée c'est de recommencer et repartir. Progressivement s'installe la conviction qu'après tout ce que l'on a investi et enduré pour arriver là, il n'est pas question de retourner bredouille, c'est "L'Europe ou la mort" ! Le "rêve européen" se transforme en "cauchemar" dans un "cercle vicieux" pratiquement sans retour » ; selon Dicko, il s'agit d'un « non choix ». « Les candidats migrants préfèrent la souffrance à la honte de revenir sans être allés jusqu'au bout. La souffrance ne change rien à leur détermination. » « Il ressort de cette tournée que le Maroc exerçant pour le compte de l'Union européenne le rôle de sous-traitant de la lutte contre le droit à l'immigration déverse tous les 15 jours ses refoulés dans le désert de l'Algérie. Celle-ci convoie à son tour sa « cargaison » pour Tinzawaten. C'est un cycle infernal alimenté par le dispositif sécuritaire Frontex de l'Union Européenne de plus en plus efficace et la sous-traitance effective de l'Algérie et du Maroc, par des accords officiels ou tacites avec les pays européens. Les passeurs et coxeurs, eux vendent chaque jour l'illusion de nouvelles routes et destination, c'est un vrai système de criminalité. »

Comme le souligne monsieur Cheick Hamalla Mangara, juriste, l'Europe a externalisé ses fron-

tières... pour se prémunir de l'immigré – celui qui migre à la recherche d'un avenir meilleur -, du clandestin – celui qui a la volonté de quitter son pays par tous les moyens sans respecter les règles -, et de l'irrégulier – celui, d'abord immigré régulier, qui, par expiration des papiers ou changement de lois, devient irrégulier.

Peines-plancher

Les peines-plancher qui sont de nouveau intégrées à notre droit, comme sous Vichy, conduisent nombre de petits délinquants dans nos prisons qui, pour eux, sont de véritables écoles diplômantes du vice. En nous inspirant de Pierre Tenavian et de son « La République du mépris. Les métamorphoses du racisme dans la France des années Sarkozy » publié à La Découverte, relevons qu'à ce propos, il y a là encore deux poids, deux mesures : pas de peines-plancher pour les récidivistes du non-respect de la législation du travail ni pour ceux qui pratiquent l'abus de biens sociaux, l'enrichissement de leur parti – mais surtout pas d'eux-mêmes même s'ils ne doivent leur carrière politique qu'à leurs trafics – ou encore le délit d'initié. Paraphrasant cet auteur, relevons que cette inégalité de traitement se couvrant de tous nos idéaux soi-disant universels, ne parvient pas à « asseoir sa légitimité sur des griefs réels. »

Mais laissons parler Pierre Tenavian : « Les blagues sexistes des "blancs" sont spirituelles, "bon-enfant" ou seulement "un peu lourdes", les blagues sexistes des "non-blancs" sont inacceptables, car révélatrices d'un sexisme systémique et brutal. La violence conjugale d'un "blanc" est recouverte d'un voile pudique et perçue comme une anomalie purement individuelle, celle d'un "arabo-musulman" provoque un sentiment unanime d'horreur et de réprobation. Le prosélytisme zélé d'un musulman est nécessairement annonceur d'un obscurantisme, d'un cléricalisme et d'une guerre totale contre la laïcité, alors que tous les autres groupes (religieux, associatifs, politiques, économiques) peuvent sans inquiéter outre mesure pratiquer le prosély-

tisme, qui est l'autre nom de la vie démocratique. » « Le Noir ou l'Arabe qui interpelle le Français blanc sur le passé colonial et esclavagiste confond de manière inadmissible le passé et le présent, alors qu'il est de bon ton pour le Blanc de se prévaloir des grands hommes du passé. Enfin, les propos antijuifs d'un Dieudonné suscitent à juste titre une réprobation – et même un tollé général, et un bruit médiatique assourdissant – là où des propos antimusulmans au moins aussi radicaux tenus par un philosophe blanc et de confession catholique (Redeker, toujours) sont défendus, voire admirés, comme une manifestation "courageuse" et "politiquement incorrecte" de la "liberté d'expression" [...] »

« Cette inégalité face au droit à l'erreur, dont l'emblème est la double peine, est sans doute la forme la plus répandue, la plus banale et la plus quotidienne du racisme – plus encore que l'inégalité de traitement de l'excellence, dont l'emblème est le refus d'embauche du Noir ou du Maghrébin qui présente un CV parfait. »

Racisme... ordinaire

Dans « LLOD » Michel Onfray interpelle à juste titre madame Hélène Carrière d'Encausse - secrétaire perpétuel de notre Académie française, commandeur de la légion d'honneur, fille de Georges Zourabichvili, immigré géorgien et de Nathalie von Pelken -, comme suit : « Toujours est-il qu'elle livre son analyse : les banlieues sont peuplées de gens qui arrivent directement de leurs villages africains, polygames, ils accumulent les enfants, or ces colonies ne peuvent tenir dans de si petits appartements, donc ils sortent, comme ils s'ennuient, ils brûlent. CQFD. Puis elle se fâche qu'on ne puisse pas dire ces vérités en France (pays dont la législation aurait pu être faite par Staline, dit-elle, on mesure la finesse de l'immortelle) ni même comptabiliser le nombre de juifs ou de Noirs à la télévision, voire s'exprimer librement sur la Seconde Guerre mondiale. »

Pour Pierre Tevanian déjà cité, « Le racisme républicain [...] a ceci de remarquable qu'il n'ex-

prime pas frontalement de haine à l'encontre des Noirs, des Arabes ou des Musulmans, mais emprunte des détours et méprise plus qu'il ne hait. La haine ne lui est pas totalement étrangère, mais elle n'advient que dans des conditions particulières : lorsque les subalternes manifestent trop ostensiblement, effrontément, radicalement, leur prétention à l'égalité. Le racisme républicain s'exprime le plus souvent sous la forme d'un discours "raisonnable" – ou simulant la raison – opposant de manière manichéenne des entités vagues : "la République" du côté du bien, et du côté du mal plusieurs entités tout aussi vagues ("la violence", "l'insécurité", "l'incivilité", les "caïds de banlieue", "l'intégrisme", le "communautarisme", la "victimisation", la "repentance", etc.) qui ont toutes pour point commun de se rattacher, par le biais de détours rhétoriques bien balisés, à l'immigration et aux populations issues des anciennes colonies. Ce discours structure un monde binaire d'une reposante simplicité, dans lequel même le plus "déboussolé" des "petits Blancs" trouvera aisément des repères et des consolations narcissiques, en opposant l'"ordre" au "désordre", la "sécurité" à l'"insécurité", le "respect d'autrui" à la "violence", la "force de loi" à la "délinquance", l'"État de droit" aux "zones de non-droit" ; le féminisme et la mixité hommes-femmes aux "traditions" patriarcales, aux "tournantes" et au "voile, symbole d'oppression" ; l'"islam modéré" à l'"islam radical" (également nommé "islamisme" ou "intégrisme"), les "Lumières" à l'"obscurantisme", le "rationalisme" au "fanatisme", la "modernité" aux traditions "archaïques", la bonne religiosité, celle qui reste "intérieure" (c'est-à-dire invisible), aux expressions religieuses "ostentatoires" et aux tendances envahissantes de "l'islam politique" ; l'"universalisme à la française" au "communautarisme à l'anglo-saxonne" ; la "cohésion nationale" et le "vivre-ensemble" à l'"éclatement", au "repli" ou à la "guerre ethnique" ; le bon usage de la mémoire et de l'histoire à la "haine de la France", à la "victimisation" et à la "cul-

pabilisation" qui s'exprime du côté des descendants de colonisés, et à l'"auto-flagellation", la "mauvaise conscience" et la "repentance" qui lui répond du côté des autres Français ; ou encore le bon usage du "devoir de mémoire" et la pleine reconnaissance de l'"unicité de la Shoah" à la "banalisation" de cette dernière et à la "concurrence des victimes" ».

Rafle

« Cela s'appelle une rafle » Ainsi s'exprimait Monseigneur Jules-Géraud Saliège dans une lettre pastorale lue dans toutes les paroisses de son diocèse le 23/08/1942. Maréchaliste plus que Pétainiste, l'archevêque de Toulouse proteste notamment contre les arrestations de juifs réalisées par Vichy en coopération avec les nazis.

L'expression est hélas aujourd'hui reprise par la CIMADE et de nombreuses associations – sans pour autant faire d'amalgame entre 1942 et 2007 – dès lors que « Des policiers [...] arrêtent les bus systématiquement, [...] contrôlent certains passagers au faciès, c'est-à-dire [ceux] qui ressemblent à des étrangers, [...] font descendre, femmes, hommes, poussette, [...] embarquent [ceux-ci] sans discussion et sans ménagement, et même violemment comme cette femme (qui pourtant avait des papiers) qui allait chercher ses enfants à l'école (qui attendent toujours leur mère dont nous n'avons aucune nouvelle 3 heures après) [...] »

Sécurité

Si en effet, l'usage d'hélicoptères aujourd'hui et demain de drones – dès lors que leurs caméras embarquées seront aussi précises que les précédentes – peut permettre de repérer des embuscades, des réserves de pierres et autres objets jetables sur les forces de sécurité, si le marquage au feutre des réfugiés de Lille permet de les identifier dans les jours qui suivent leur arrestation... ne s'achemine-t-on pas vers des méthodes inacceptables ?

Ces méthodes n'ont empêché ni Villiers-le-Bel de

s'allumer, ni le nombre de mineurs réfugiés se présentant à la maison de solidarité de Calais de quadrupler au 30/10/2007 par rapport à toute l'année 2006.

Non, il est des méthodes intolérables. La Paix dans la cité, la paix dans le monde, c'est d'abord la paix dans les esprits. Elles s'obtiennent par une éducation qui intègre la connaissance et le respect des différences, la promotion d'une culture de la participation et de la non-violence dès le plus jeune âge et à toutes les étapes de la vie y compris lors de l'insertion professionnelle, associative... ; par la sensibilisation à la résolution pacifique des conflits ; par une Europe faisant de la paix une valeur centrale de nos modes de vie ; par le dialogue social ; par une police et un tissu associatif de proximité ; par un aménagement du territoire déconcentrant les zones HLM, un urbanisme favorisant la mixité sociale dans le logement, les écoles, les activités sociales, sportives et culturelles ; par la sanction rapide du 1er délit et, pourquoi pas, en privilégiant pour notre hymne national le couplet commençant par « Nous entrerons dans la carrière, quand nos aînés n'y seront plus... ».

Xénophobie

En réaction à la création du ministère dit de « l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement » et de l'Institut d'études sur l'immigration et l'intégration confié à... Mme Hélène Carrère d'Encausse, ceux qui, comme ils l'écrivent eux-mêmes, « au contraire, aiment l'autonomie de la science », viennent de créer « l'Observatoire de l'institutionnalisation de la xénophobie. »

Conduisant leurs travaux selon une approche humaniste mais néanmoins très scientifique, ils dénoncent « Des discours et des actes émanant des autorités publiques et, plus largement, des élites dirigeantes du pays politiques, administratives, médiatiques, académiques ou économiques [qui] participent à la stigmatisation de l'étranger comme problème, risque ou menace et à la mise à l'écart de l'étranger qu'il soit au loin

et susceptible de venir, déjà arrivé ou depuis longtemps installé. »

En fait, une institutionnalisation de la xénophobie qui « semble passer par l'inscription et la stabilisation, dans les multiples structures par lesquelles s'organisent les perceptions et les relations humaines dans une société donnée, de cadres cognitifs stigmatisant l'étranger, qu'ils soient hérités de l'histoire notamment de l'histoire co-loniale, façonnés et développés actuellement par des acteurs en position d'autorité, justifiés par les convergences européennes et plus largement occidentales, activés quotidiennement par l'action publique et ainsi diffusés de plus en plus largement dans la population. »

En quelque sorte, une xénophobie... elle aussi ordinaire ! Celle qui conduit Jacques Cheminade, dans son « Projet » de 2007 à préciser que « la nécessaire régulation de l'immigration ne peut être, en toute justice, mise en place que de deux façons : en assurant le développement des pays du Sud pour y créer des emplois qualifiés et en créant avec eux de vraies formules de co-développement et de partenariat de formation. La solution est de considérer à nouveau des êtres humains comme des êtres humains et non comme des "variables d'ajustement" ou des kleenex à trier et éventuellement jeter après usage. »

ANNEXE 2 – FLORILÈGE

Cette annexe regroupe des extraits de textes, souvent récemment publiés, qui nous ont semblé bien illustrer les analyses proposées dans les différents chapitres de ce rapport. Ils sont classés dans l'ordre des chapitres du rapport concernés.

11. Typologie et problématique des migrations

* NF : « Aujourd'hui, l'actualité, c'est Lampedusa, Ceuta et Melilla, tous ces champs de bataille qui, pour être des lieux d'affrontements dramatiques, n'entreront sûrement pas dans

l'histoire comme les défaites d'un Occident s'embarrassant de scrupules. Ce qui a débuté dans les années 1970 – la grande migration depuis un Sud toujours plus lointain vers un Nord toujours moins accessible dans sa forteresse de prospérité – n'a pas abouti à la destruction du Camp des Saints, le sanctuaire millénariste violé dans l'Apocalypse. »

** « Les questions d'immigration et de développement ont en commun de faire l'objet de nombreux préjugés, de malentendus et de non-dits. Non seulement ces questions sont complexes, mais elles sont aussi de plus en plus souvent mises en parallèle et ce, de manière assez simpliste la plupart du temps. Pour endiguer l'immigration, il « suffit » de promouvoir le développement des pays pauvres. À première vue, il s'agit d'une logique implacable. Pourtant, si cette relation est envisagée un peu plus en profondeur, cette simple équation n'épuise pas la diversité des facteurs à prendre en compte. Tout d'abord, de quelle immigration parle-t-on ? Il y a l'immigration illégale, l'immigration légale, le regroupement familial, les demandeurs d'asile [...] Le plus souvent cependant, elle est présentée comme l'envahissement de pauvres mettant en danger l'identité nationale des pays européens. Cette vision, développée pour des raisons électoralistes, ne s'embarrasse pas de la distinction entre réfugiés politiques et immigrants économiques par exemple. Dans ce contexte, l'immigration est reliée à une définition tout aussi peu pertinente du développement. Dans cette acception, l'immigration vers l'Europe s'explique seulement par le différentiel de revenus, donner de l'argent permettrait de pouvoir rééquilibrer la balance. L'équation est néanmoins plus complexe que cela. »

12. Une histoire déjà ancienne

* C'est que l'INSEE relève que « Nombre de Français sont persuadés que leur pays est le premier pays d'Europe par l'intensité des flux migratoires, alors que nous occupons plutôt le bas du tableau européen (même si l'on décide

de majorer fortement les dénombrements et les estimations de l'INSEE). » Faisant référence à une Enquête sociale européenne de 2003, il note qu'« On y découvre que, sauf exception, chaque nation a le sentiment d'accueillir plus d'immigrants que les autres ! Interrogés sur le nombre de migrants que reçoit leur pays "comparé aux autres pays européens de même taille environ", 57 % des Européens répondent plus ou bien plus, contre seulement 14 % moins ou bien moins. C'est un rapport de 4 contre 1, alors qu'on devrait se rapprocher de l'équilibre si les représentations reflétaient un tant soit peu les réalités. Quand les peuples se comparent, leurs comparaisons ont un rapport lointain à la réalité [...] La même enquête demandait à chacun d'estimer le pourcentage d'immigrés – et non plus les flux d'arrivée – dans la population du pays. Les Européens qui y parviennent le mieux en moyenne sont les Allemands, les Suisses et les Luxembourgeois, nations qui accueillent justement le plus d'immigrés en Europe (20 %, 28 % et 34 %), tandis que les Français se signalent par une forte propension à grossir le poids de l'immigration : ils se représentent en moyenne un pourcentage d'immigrés trois fois supérieur à celui que reconnaît l'OCDE pour la France (29 % au lieu de 10%), ce qui supposerait 17 millions d'immigrés sur 60 millions d'habitants...»

Le chercheur conclut son introduction en soulignant que « la France d'aujourd'hui n'est nullement dans la situation des pays d'Europe du sud : l'immigration n'y prend pas la forme d'une intrusion massive mais d'une infusion durable qui, au fil des générations et au gré des mariages mixtes, modifie en profondeur la composition de la société » et ajoute cette belle formule :

« L'avenir de l'immigration est notre avenir. »

13. Les investissements du migrant contribuent au développement du pays d'origine

* Pour le Dr. Yves Ekoué Amaïzo, économiste à l'ONUUDI, « les Togolais de la Diaspora ...[mais

on pourrait généraliser] disposent du savoir-faire, d'expertise, de talents, et de contacts avec des potentiels investisseurs, des bailleurs de fonds soucieux de soutenir l'éthique des élus versés dans la coopération décentralisée et soutenant une migration négociée, etc. » Comme il l'écrit également, les « Togolais de la Diaspora [...] sont de véritables accélérateurs de croissance économique, sociale et de développement... ».

** « Avec leur travail saisonnier, les ouvrières arrivent à assurer un revenu annuel de 30.000 à 40.000 dirhams. Avec cette somme, certaines ont pu se lancer dans des microprojets leur permettant ainsi de dégager des bénéfices » souligne le directeur de l'ANAPEC.

Jacques Ould-Aoudia, président de Migrations et développement, écrit de son côté que : « Les migrants peuvent jouer un rôle très important dans leurs régions d'origine pour le développement local et participatif, un champ peu investi par les politiques publiques d'aide au développement. » Il définit le codéveloppement comme suit : « engagement de migrants dans des actions de soutien au développement de leur région d'origine [...] Ces projets peuvent porter sur le financement d'infrastructures dans la région d'origine, mais aussi sur le soutien à des activités économiques ou de recherche [...] au Nord [...] le codéveloppement joue un rôle d'intégration dans le pays d'accueil par la reconnaissance aux populations immigrées de leur prise de responsabilité dans le développement de leur région d'origine [...] Outre les associations de migrants et de nationaux impliquées dans la solidarité internationale, il peut mobiliser tous les acteurs de la coopération décentralisée : collectivités locales, établissements universitaires, personnels hospitaliers, etc. Il procède ainsi du rapprochement des sociétés du Nord et du Sud au travers d'opérations concrètes de coopération, mobilisant des couches de population plus larges que les actions d'aide au développement engagées à l'échelle nationale. »

131. La traite des Noirs, un des fondements du développement des États-Unis et des pays du commerce triangulaire ! Une dette !

* Monsieur Christian Favier, Président du Conseil général du Val-de-Marne écrivait fort justement à ce sujet dans Le Monde diplomatique de novembre 2007 : « Le devoir de mémoire nous incombe à tous. C'est un impératif. Un impératif cathartique, d'abord pour nos concitoyens antillais, réunionnais, guyanais, descendants de ces « victimes sans sépultures ». Justice et mémoire doivent être rendues [...] Leur refuser cette dignité, c'est prendre le risque d'ouvrir un boulevard aux communautarismes. C'est également un impératif pour notre cohésion républicaine qui repose sur la construction d'une mémoire commune [...] Un impératif aussi pour l'Afrique, qui a payé un trop lourd tribut à l'esclavage, à la traite, puis à la colonisation [...] La France, riche de la diversité de ses citoyens, ne pourra être elle-même qu'en intégrant toutes ses composantes. »

132. Les « Tirailleurs » dans la libération du joug nazi

* Issa Cissé conte ainsi ses souvenirs au journal Le Monde des 15 et 16 août 2004 : « Je pense qu'on peut appeler cela une folie de jeunesse [...] Mais nous nous sommes dit : "Allons-y, libérons la France". Parce que, si la France allait être libre, l'Afrique allait être libre. C'est pour ça qu'on s'est enrôlé dans l'armée française. » Ainsi que le reprend « NF », « Comme beaucoup d'Africains, cet ancien combattant aura gardé un souvenir ému du traitement "à l'égal des soldats français" pendant la guerre, partageant le même dortoir, le même mess, la même nourriture. Mais comme tous les autres tirailleurs, il fut d'autant plus choqué que cette égalité et cette fraternité prirent fin en même temps que les combats. Du jour au lendemain, les Noirs redevenaient des gens de seconde zone, logés ailleurs, mis à part pendant les repas. »

133. Les immigrés dans la reconstruction de la France

* Auteur en 1932 de la première thèse sur l'immigration en France, Mauco deviendra vite, y compris sous Vichy et jusqu'en 1975 même, le spécialiste des "migrations choisies", théorie dont le retour ne peut manquer de frapper aujourd'hui ! Dans l'ouvrage qu'il publie en 1932 sur "Les Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique", il établit un classement des étrangers en France selon leur degré "d'assimilabilité", chiffres à l'appui (ainsi, si le bon ouvrier français a la note 10, les Belges ont 9, les Suisses 8,5, les Italiens 7,3, les Espagnols 6,5, suivis des Polonais avec 6,4 et des Arméniens avec 6,3, puis des grecs avec 5,2 et, enfin, des Arabes qui ne récoltent que 2,9). Il sert en 1938 au cabinet du sous-secrétaire d'État chargé des services de l'immigration et des étrangers auprès du Président du Conseil. C'est cette année-là qu'il opère pour la première fois une distinction entre "immigration voulue" (les ouvriers) et "immigration imposée" (les réfugiés). Sous Vichy, il reprend sa théorie de l'assimilabilité en établissant la liste des réfugiés "indésirables politiquement (communistes, socialistes, royalistes...) ou ethniquement (Arméniens, Juifs) " ! Il rejoindra pourtant les FFI en 1944 et deviendra en 1945 secrétaire général du Haut Comité consultatif de la Famille et de la Population, notamment chargé de préparer l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers. Il obtient que le projet de Directive générale y relative subordonne l'entrée en France aux inté-rêts généraux de la Nation sur le "plan ethnique, sanitaire, démographique et géographique". Cela se traduit pour lui par 195.000 Nordiques et 105.000 Méditerranéens ou Slaves. Les chiffres seront finalement ramenés à 50 % de Nordiques (avec, dans l'ordre d'assimilabilité : Belges, Luxembourgeois, Hollandais, Suisses, Danois, Scandinaves, Finlandais, Irlandais, Anglais, Allemands et

Canadiens), 30 % de Méditerranéens (Espagnols des Asturies, de Léon, d'Aragon, et de Galice, Basques, Navarrais, Catalans ; Italiens de Lombardie, Piémont, Vénétie, Ligurie, Emilie, Toscane ; Portugais de la région de Béira) et 20 % de Slaves (Polonais, Tchécoslovaques, Yougoslaves), "tous les autres étrangers d'autres origines" devant selon lui être strictement limités aux "seuls cas individuels présentant un intérêt exceptionnel". Sur les réfugiés, il fait adopter l'idée que "Les réfugiés, les fugitifs (sic !), les apatrides qui deviendraient indésirables en étant dans l'impossibilité de quitter le territoire français seront dirigés dans des camps de travailleurs surveillés". Ils y seraient rejoints par les étrangers soumis à un arrêté d'expulsion en attente de son exécution... ce que le ministre de l'intérieur refuse au motif qu'il est "dangereux de réintroduire dans notre réglementation, le principe de centre de travailleurs qui rappellent fâcheusement les institutions vichyssoises". Maucou proposait même un contrôle sanitaire, physique et mental (il se piquait de psychanalyse) permanent des immigrés, de leur entrée en France à leur sortie du territoire. Il ne sera heureusement pas suivi sur ce point.

Et si l'ordonnance de 1945 affiche une France désireuse d'accueillir les immigrés, permet aux travailleurs d'y venir avec femme et enfants ou de procéder ensuite à un regroupement familial, de recevoir des titres de séjours progressifs sans distinction d'origine (1, 3 puis 10 ans), cela n'empêchera pas l'ONI "d'installer ses bureaux de recrutement à Milan ou à Porto plutôt qu'à Dakar ou Istanbul" (Géraldine Faes et Stephen Smith – Noirs et Français – Hachette – 2007). Dans la pratique, tout ce beau plan "d'immigration choisie" sera battu en brèche par l'attribution en septembre 1947 de la citoyenneté française aux musulmans d'Algérie. Ce sont en effet, de 1945 à 1955, pas moins de 180.000 Algériens qui rejoindront la France (contre 160.000 étrangers venus d'ailleurs). Contestations nationalistes aidant, attisées par l'extrême-droite, les incidents vont alors se

développer entre manifestants et la police au point que, en 1953, le préfet de police Papon créera les Brigades des Agressions et Violences (BAV)... d'où viendra rapidement le terme de "bavures". Mais ceci est une autre histoire.

134. Les immigrés dans le redressement démographique français

* Cela conduisait monsieur Marcel Tardy à écrire dans Le Monde des 24 et 25 novembre 1946 qu'il ne faudrait pas « introduire chez nous des étrangers de n'importe quel âge ou de n'importe quel sexe. Il serait souhaitable de trouver en quelques années 1 400 000 ou 1 500 000 adultes de 26 à 35 ans, avec une forte proportion de femmes, et en même temps 1 300 000 ou 1 400 000 enfants de moins de 15 ans. Faute d'enfants, une nouvelle immigration d'adultes serait nécessaire quelques années plus tard. La meilleure solution consisterait à faire venir des familles. »

21. Les difficultés rencontrées en France s'exacerbent depuis les années 1990

* Comme l'écrivit Arnaud Montebourg, « Hier, la République protégeait ; elle organisait la promotion sociale des individus, des classes sociales et des générations. L'ensemble des droits et des devoirs qu'elle édictait traçait le cadre du vivre ensemble et définissait au moins en partie l'identité nationale. Aujourd'hui, elle est contestée dans toutes ses fonctions. Qu'il s'agisse de ses résultats concrets (quelle protection ? quelle promotion ?) voire, sous l'influence de l'offensive idéologique de la droite, dans sa légitimité même (tentative de déléguer la protection des individus aux communautés, leur protection sociale à l'assurance individuelle et la promotion au mérite individuel opposé à l'action émancipatrice des services publics ses bases remises en cause). »

** Comme l'écrivit Abdelkrim Belguendouz, désormais, « L'Europe impose à ses voisins, par voie de coopérations asymétriques et de partenariats dominés, la sous-traitance des tâches de traque, dissuasion et éloignement des migrants.

Les relations euro-méditerranéennes se trouvent ainsi orientées de plus en plus exclusivement par cette lutte contre l'immigration. Avec aussi un intérêt financier à collaborer, le Maroc, comme d'autres pays limitrophes, devient un terrain d'expérimentation avancé des logiques de répression et d'enfermement de ceux qui s'exilent vers l'Europe. À travers ce processus d'influence, l'Europe diffuse ses propres logiques sécuritaires et anti-migratoires dans les politiques publiques et plus largement dans la vie politique de ses voisins dont elle affecte l'agenda politique ainsi que les modalités d'action publique. »

22. Qu'en pense la Droite ? Qu'en pense la Gauche ?

* Extraits : « La première fois, donc, c'est arrivé à Lampedusa. Ce n'était pas le premier naufrage, auparavant, on en avait vu d'autres, là-bas, dans cette mer, ou dans des mers voisines [...] Mais ce jour là, il y avait quelque chose de différent dont on ne pouvait détacher le regard [...] Le 19 octobre 2003. Un enchevêtrement de corps, de vifs et de morts, là, dans les eaux proches de l'île. On secourt les vivants, que l'on fait monter sur la vedette de la Capitainerie du port, on laisse les morts sur la barque, transportée à la rive par une autre vedette. À terre, au petit port de l'île, on les place dans des sacs, et c'est seulement à ce moment que quelqu'un s'aperçoit de la respiration d'une femme. L'image ressemble trop à un passé de l'Europe pour ne pas la faire tressaillir [...] Face à ces morts, peut-être parce qu'enchevêtrés aux vivants, on se découvre humains, fragile, blessés [...] Puis le silence et la cécité coutumière. De nouveau des naufrages, de nouveaux des entrefilets somnolents [...] C'est le Cap Anamur. 20 jours pour attendre l'autorisation d'accoster, armateur et commandant du navire mis en examen pour délit de facilitation de l'immigration clandestine à peine après avoir touché terre, les immigrés dispersés dans divers camps avant d'être expédiés dans un pays différent de celui

d'où ils disaient provenir [...] Ceuta et Melilla, un an après, aggravent la confusion. Ou mieux, d'un côté de la division binaire il n'y a maintenant que l'Europe, avec un allié, le Maroc, qui livre une guerre défensive contre les ennemis, tous, migrants vivants et migrants morts, migrants tués parce qu'assaillants, de toutes façons, tout comme les vivants, des murs, des grillages, des barrières avec lesquelles l'Europe imagine et construit, mur après mur, grillage après grillage, radar après radar, l'espace de "liberté, sécurité et justice" de l'Union Européenne [...] Encore quelques mois et nous sommes presque au présent. La scène s'est évidemment déplacée plus au sud. Après avoir bloqué le Maroc et le détroit de Gibraltar, l'Europe parle, maintenant, à travers les mots de l'Espagne, véhéments et offensifs vis à vis des arrivées dans l'archipel des Canaries, et pour quelques mois de nouveau humains, comme cela s'était produit après ce jour d'octobre 2003 à Lampedusa [...] Partir, désormais, abandonner son propre pays, dans le cas où ce serait un État du continent africain, était déjà devenu un délit. Tant pis pour l'image avec laquelle les États occidentaux de l'Europe s'étaient pensés pendant toutes les années de la guerre froide, à partir de ce lointain 10 décembre 1948, encore bouleversé dans les ruines d'une autre guerre [...] Ils étaient partis et eux aussi sont retournés. Mais ils ne sont pas rapatriés ; avant le retour, en effet, ils n'étaient pas encore arrivés. Retournés, pas rapatriés, et donc coupables. Mais coupables de quoi ? D'être victimes, comme je le déduis à la fin d'une longue enquête dans laquelle les personnes interviewées inventaient les lois les plus diverses et parfois inexistantes pour trouver une réponse. "Parce qu'ils ont pris un moyen de transport non régulier", répond le porte-parole du gouvernement sénégalais pour les opérations du Frontex. "Parce que sortir illégalement d'un pays est un délit", répond une autre autorité du gouvernement sénégalais [...] Et nous voici donc devant la scène actuelle : on fait entrer aux tribunaux

les migrants interceptés en tant qu'on les considère comme des victimes de la traite, et on les fait sortir comme coupables, en tant qu'acteurs d'une "auto-traite". L'État protège la victime et condamne le coupable, peu importe que victime et coupable soient la même personne. La loi est égale pour tous, même au Sénégal qui remet à ses géoliers ces individus schizophréniques, coupables d'attenter à leur propre dignité d'êtres humains en s'"auto-traitant", et que l'Europe lui avait demandé de bloquer. Humain, trop humain avait déjà écrit Nietzsche en 1886. Un livre pour esprits libres dont il s'imaginait compagnon, ignorant certainement la déclinaison qu'une telle expression aurait trouvée à plus d'un siècle de distance, contre les esprits libres d'un autre continent. »

31. Rétablir la mixité et la diversité sociales

* La philosophie d'un tel programme devra prendre en compte les étonnements de Yacid dans « LCPL » : « Je me sens de plus en plus seul. Je vois tous ceux qui se battent le faire dans leur coin, certains sur les sans-papiers ou sur les handicapés, d'autres se cassent les reins pour les chômeurs, d'autres encore pour les banlieues. Et putain, merde, tout ça est lié. Chacun fait ça dans son domaine. Là-dedans, il n'y a rien qui avance. Il n'y a plus de projet collectif, de société, il n'y a rien que des résistants isolés. »

** Tels qu'en parle Corinne Prezeljramette constatant que « le seul véritable fléau touchant toute une population de ces banlieues, ce n'est pas la violence, ni la haine véritable de l'autre qui réside au-delà du quartier ou du bloc d'immeubles, mais plus sûrement le chômage. L'emploi est l'élément fondamental de la cohésion sociale, de cette même intégration dont on parle beaucoup mais qui ne peut en aucun cas faire l'impasse sur l'emploi... ». Elle prône « l'ouverture à l'emploi par un système de maillage selon le triptyque entreprises-associations-collectivités publiques. Son objectif est

simple : concilier l'économique et le social en valorisant l'initiative entrepreneuriale, la solidarité, et le partenariat pour créer des emplois dans ces banlieues sensibles. Créer en quelque sorte l'union sacrée contre ce fléau. » Pour elle, « Ce maillage proposé a pour clé de voûte le partenariat, capital dans toute organisation en réseau. Enfin, un autre réseau, primordial, celui de la communication et de la coordination des actions. Sans oublier les réseaux constitués par les pépinières d'entreprises, véritables viviers de connaissances et d'informations. »

32. Rétablir la République dans les banlieues

* Pour Catherine Kintzler dans son « Qu'est-ce que la laïcité » publié en 2007 chez Vrin, « A la différence de la simple tolérance, qui pose la question de faire coexister les libertés telles qu'elles sont, les gens tels qu'ils sont, les communautés telles qu'elles sont dans une société donnée, la laïcité construit un espace a priori qui est la condition de possibilité de la liberté d'opinion de chacun. » Et elle ajoute l'essentiel : « La liberté de chacun est reconnue a priori, pourvu qu'elle reste dans le cadre du droit commun : j'ai le droit d'avoir une religion, de ne pas en avoir, d'en avoir une dont je suis le seul fidèle [...] Pour faire respecter mon droit je n'ai pas besoin de m'associer à d'autres pour former un groupe de pression. Non seulement je n'en ai pas besoin, mais aucun groupe en tant que tel n'a plus de droits qu'un individu : le fondement de la décision politique n'est pas dans l'obligation d'appartenance, l'association politique repose au contraire sur la suspension des appartenances, sur la volonté de chaque citoyen. C'est un modèle anti-communautaire par définition » et encore, « on peut et on doit faire des lois sans avoir besoin de se référer à une croyance quel que soit son contenu » ou, « ce qui est opposé à la laïcité, ce ne sont pas les religions, c'est la partie civile des religions, leur prétention à faire la loi au nom d'une communauté ou d'un ensemble de communautés pré-

constituées, préalables à l'association politique elle-même. »

** « C'est en regardant les droits d'une femme x qu'on peut juger de l'état du droit pour tous : a-t-elle le droit de contrôler sa vie, de s'instruire, de construire sa propre liberté, d'accomplir les actes de la vie politique et civile sans recourir à une autorisation, de jouir de tous les droits dont jouissent les hommes, d'accéder à toutes les responsabilités auxquelles ils peuvent prétendre, de gérer ses biens, de gagner autant qu'un autre à travail égal, de se promener sans craindre le harcèlement, de s'habiller comme elle l'entend, de choisir ou non la maternité, et aussi de se libérer de la « deuxième journée de travail »,

33. Mieux connaître la population française aux ascendances plus lointaines

* Comme Lonsi Koko le signale dans « NF », « Sur le plan statistique, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), a rappelé en juillet 2005, l'interdiction légale faite, y compris aux entreprises privées, d'enregistrer "l'appartenance ethnique" de citoyens français. Mais, parallèlement, la CNIL encourage le croisement de variables qu'elle a agréées - lieu de naissance, domicile, pays de naissance, langues paternelle et maternelle [...] - pour mener des enquêtes sur la mobilité sociale ou résidentielle, les parcours éducatifs, la construction des identités ou sur les effectifs dans les administrations ou sociétés privées. »

34. Annuler, modifier, renouveler nos dispositions législatives et réglementaires

* Smaïn Laacher, sociologue au Centre d'études des mouvements sociaux et Emmanuel Terray, anthropologue, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) nous rappellent dans le Quotidien du 12/10/2007 que « la loi désintègre l'étranger » et que « plus les familles tardent à se recomposer, plus les problèmes s'accumulent ». Déjà Platon attirait l'attention de ses compatriotes sur cette question

quand, dans les Lois, il proposait que, « À l'égard des étrangers, il faut se mettre dans l'esprit que les contrats faits avec eux ont une sainteté particulière ; car toutes les fautes commises par les étrangers et contre eux ont, plus que celles qui se commettent entre citoyens, une dépendance étroite avec un dieu vengeur. Isolé qu'il est, en effet, sans compagnons ni parents, l'étranger inspire plus de pitié aux hommes et aux dieux ; dès lors, celui qui peut davantage le venger met plus d'empressement à le secourir, et celui qui le peut éminemment, en toute occasion, c'est le démon ou dieu des étrangers, qui fait partie de l'escorte de Zeus Xénios. Il faut donc à l'homme tant soit peu prudent une grande vigilance pour ne commettre aucune faute à l'étranger au cours de sa vie dans sa route vers le terme de celle-ci... »

Dans Un nouvel élan socialiste, ouvrage paru en 2005 chez L'Harmattan, Gaspard-Hubert Lonsi Koko rappelle la nécessité d'un éventuel examen de conscience : « Liberté, Égalité, Fraternité ! Louable ambition ! Cette belle devise, aujourd'hui, devrait enfin dicter la conduite même de la France. Permettre la Liberté d'expression et d'agissements, c'est inciter les citoyens à tendre vers plus d'Égalité et de Fraternité. » Aussi, poursuit-il, « La cohésion sociale ne sera une réussite que lorsqu'on cessera de monter les différentes communautés les unes contre les autres, lorsque les différentes couches sociales qui composent le tissu français communieront en vue d'un idéal commun, lorsque l'étranger sera considéré comme une source d'enrichissement et non comme un vulgaire parasite... » L'objectif, c'est « la consolidation de la France plurielle dans une République indivisible ».

Toujours dans « NES », il rappelle que « le droit de vote en France n'est plus exclusivement lié à nationalité française ». Ainsi précise-t-il que « la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et européennes aux ressortissants d'origine non européenne participe du processus de l'intégration ».

341. Réviser profondément notre politique africaine

* Avec Lonsi Koko dans « MA » parlant de la fidélité de l'Afrique à la France tout au long du siècle dernier, nous partageons l'idée que « La moindre des choses que la France aurait dû faire, en contrepartie de cette fidélité, c'était effectivement d'initier des projets favorables à l'Afrique. Encore fallait-il, si cela avait été le cas, qu'ils aient pu bénéficier plus aux peuples qu'aux régimes pour la plupart répressifs et corrompus. »

** Nous partageons également le témoignage qu'il cite de Jacques Chirac évoquant l'Afrique avec Pierre Péan : « Après leur avoir volé leur culture, on leur a volé leurs ressources, leurs matières premières en se servant de leur main-d'œuvre locale. On leur a tout piqué et on a répété qu'ils n'étaient bons à rien. Maintenant, c'est la dernière étape : on leur pique leurs intelligences en leur distribuant des bourses, et on persiste à dire de ceux qui restent : Ces nègres ne sont décidément bons à rien. »

342. Promouvoir des échanges mondiaux asymétriques en vue de favoriser le développement partout et pour tous

* Le Forum mondial sur la migration et le développement de juillet 2007, nous rappelait il y a peu que « l'exode de médecins et d'infirmières affectant certains pays peut entraver leurs efforts visant à réduire la mortalité infantile, à améliorer la santé maternelle et à combattre le VIH/SIDA et d'autres maladies » même si, « pour certains pays, la « fuite des cerveaux » (brain drain) s'est transformée en 'gain de compétences' (brain gain) ou « brain trust » via les investissements de la diaspora, le réseautage pour des contacts et projets (networking), les transferts de connaissances et d'autres formes de collaboration entre les émigrés et les pays d'origine. »



AUTEURS

Rapporteur : Jacques GERARD

Participants : Jean-Louis BOPPE – Eliane DRUT-GORJU – Gaspard-Hubert LONSI KOKO – Mamadou TOURE - Mireille RAUNET - Robert SPIZZICHINO

Thématique

De nombreuses confusions persistent quant à l'ampleur de l'immigration en France et quant aux rapports qui existent entre Migrations et Développement.

L'objet de ce rapport est de relever les premières et de démontrer les secondes.

Migrer est tout d'abord un droit de l'Homme.

Migrer contribue au développement du migrant, de son village, de sa région, de son pays d'origine.

Migrer contribue au développement des pays d'accueil.

Migrer, c'est contribuer au
« grand rendez-vous du donner et du recevoir ».

En prendre conscience, c'est aussi mettre les mots qu'il faut sur les maux qu'ils décrivent quand l'immigration devient source d'exacerbation des difficultés, notamment dans nos banlieues.

Recommandations

Après un examen de l'immigration vue par les Européens, ce rapport développe de nombreuses propositions pour faire de la bonne gestion des migrations et de la bonne intégration des migrants en France une véritable grande Cause nationale.

Il suggère un ensemble de mesures concernant :

- * ceux qui sont déjà Français ou souhaitent se fixer durablement en France ;
- * ceux qui ne souhaitent pas s'y établir définitivement ;
- * et enfin, ceux dont le premier désir n'est pas celui de migrer, mais de vivre en paix, « chez eux » et qui ne migrent, finalement, que par nécessité, dans le but d'assurer un présent et un avenir à leurs familles.

Après quoi, il propose un Plan d'action pour une Grande cause nationale. Loin des discours traditionnels, il entend tirer toutes les conséquences d'un droit de l'Homme universel ainsi que de l'Histoire qui lie le peuple français à de nombreux peuples qui ont choisi ou choisissent encore la France comme terre d'accueil.



Comité économique, social et culturel

10, rue de Solférino - 75007 Paris

Tél. : 01 45 56 76 38 - Fax : 01 47 05 15 78

e-mail : cesc@parti-socialiste.fr

5 euros